

REPUBLIQUE FRANÇAISE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL REGIONAL

Séance du 16 décembre 2021

Délibération N°21SP-2172

Objet	Orientations Budgétaires pour 2022
--------------	------------------------------------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL RÉGIONAL GRAND EST DÉCIDE

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **de débattre** des orientations budgétaires 2022 ;
- **de donner acte** de la communication du rapport d'orientations budgétaires pour 2022.

Strasbourg le 16 décembre 2021,

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. ROTTNER".

Jean ROTTNER

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL.....	3
A. Le contexte économique.....	3
1. Une reprise mondiale vigoureuse.....	3
2. Une conjoncture nationale favorable	4
3. L'économie régionale	4
B. Le contexte environnemental	5
1. A l'échelle globale : le coût de la transition énergétique	5
2. A l'échelon régional : l'enjeu de la protection du vivant.....	5
C. Des avancées notables en matière d'évaluation climat du budget.....	7
D. Le contexte financier	8
1. Un rebond modéré des ressources régionales en 2021	8
2. Une fiscalité régionale soutenue uniquement par le dynamisme de la fraction de TVA	11
PARTIE 2 : LE GRAND EST, TERRE DES TRANSITIONS.....	16
A. Un développement économique refondé pour une croissance verte (budget de l'ordre de 400 M€ dont près de 90 M€ de fonds européens en investissement)	16
1. Une ingénierie d'accompagnement renouvelée pour accélérer les transformations des entreprises et conforter leur résilience	17
2. Une économie agricole et forestière autonome et durable, une région leader européen d'une bioéconomie d'avenir	18
3. Le Grand Est, destination touristique de notoriété.....	21
4. Un territoire de culture attractif, pour ceux qui la font, pour ceux qui la vivent.....	23
5. Des dynamiques renouvelées de coopération et de solidarité transfrontalières, européennes et internationales.....	24
B. Des dynamiques innovantes pour un développement territorial durable en Grand Est (budget de l'ordre de 320 M€, dont près de 64 M€ de fonds européens en investissement).....	25
1. Le Grand Est, territoire numérique.....	25
2. Une intelligence collective pour inscrire les transitions au cœur de tous les projets de territoire	27
3. Une région à énergie positive et sobre en ressources	29
4. Une stratégie globale de santé dans toute la région	33
C. La mobilité, vecteur de cohésion territoriale et sociale du Grand Est (budget de l'ordre de 1 Md€)	37
1. Une mobilité ferroviaire innovante, durable et pour tous	37
2. Un réseau routier régional en voie d'unification	38
3. Des plateformes aéroportuaires et portuaires soutenues	38
4. Le premier Plan vélo régional hors Ile de France en 2022	39

D. Le Grand Est, une région où chacun peut se réaliser (budget de l'ordre de 1,1 Md€)	39
1. Permettre à tous, notamment aux jeunes, de s'insérer dans un marché de l'emploi favorable au regard des besoins immédiats et à venir des entreprises du territoire	39
2. Des réponses adaptées aux besoins de formation et de recrutement du secteur sanitaire et médico-social.....	40
3. Une information et une promotion renforcées des métiers en tension et des métiers d'avenir	41
4. Les lycées du Grand Est, des creusets d'exemplarité	41
5. La Région toujours au plus près des jeunes du Grand Est	42
6. Le Grand Est, une région qui promeut le « vivre ensemble ».....	43
7. Le Sport, un révélateur des forces et ambitions du Grand Est	44
E. Accompagner la mise en œuvre de la politique régionale grâce à une administration modernisée (budget de l'ordre de 450 M€)	44
1. Une administration capable de moderniser son fonctionnement pour gagner en efficacité.....	44
2. Une administration portée par l'innovation numérique, tournée vers l'utilisateur	45
3. Un éco-système au service de l'efficacité interne	45
4. Un objectif d'excellence dans la relation usagers	46

PARTIE 3 : INVESTIR MASSIVEMENT TOUT EN MAÎTRISANT NOTRE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE 47

A. Le contexte favorable sur les marchés financiers - taux d'intérêt stabilisés à des niveaux bas - autorise un recours à l'emprunt pour soutenir nos efforts d'investissement	47
B. Une mobilisation sans précédent des fonds européens	48
C. Une politique d'investissement ambitieuse, à la hauteur notamment des enjeux critiques de transition écologique, énergétique et de l'environnement, qui se prolongera tout au long de la décennie 2020-2030 49	
1. Le Business Act Grand Est 2021-2030 pour construire la relance et préparer la reconquête de notre économie	49
2. Un PPI très ambitieux.....	51
3. Des engagements en termes d'AP/AE qui témoignent également d'un volume de mandaterments futurs très important.....	51
D. Des fondamentaux financiers solides.....	53
1. Poursuivre la politique de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, condition pour investir massivement.....	53
2. La dette et sa charge financière demeurent maîtrisées	54

ANNEXE 1 – LES RESSOURCES HUMAINES EN REGION GRAND EST 58

1. LES AXES MARQUANTS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES EN 2022	58
A. La poursuite du déploiement du régime indemnitaire pour les ATTEE	58
B. Une procédure d'entretien professionnel modernisée	59
C. Un cadre d'intervention de la collectivité avantageux en matière d'action sociale	60
D. Une politique volontariste et innovante en matière de télétravail.....	61
E. Une action renforcée en matière d'identification et de prévention des risques professionnels et psychosociaux.	61
F. Un soutien renouvelé pour une Amicale ouverte à tous les agents	61
2. LES EFFECTIFS.....	61

PARTIE 1 : LE CONTEXTE ECONOMIQUE, FINANCIER ET ENVIRONNEMENTAL

A. Le contexte économique

1. Une reprise mondiale vigoureuse

a. Les perspectives de croissance demeurent soutenues en 2022 ...

Une chute historique de l'activité économique a été constatée en 2020, en particulier lors du premier semestre, du fait de la pandémie de la Covid-19, avec un recul du Produit Intérieur Brut (PIB) mondial au final de 3,4 % sur l'année. Un redémarrage progressif a toutefois été observé à compter du troisième trimestre 2020, lequel s'est prolongé en 2021. La vigueur de la reprise de l'activité économique se traduit ainsi par une progression du PIB mondial de 5,7 % en 2021 selon l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE), la tendance étant amenée à se poursuivre l'année prochaine, avec une progression du PIB évaluée à 4,5 % en 2022.

Croissance du PIB réel

Glissement annuel en %

	2020	2021	2022
Monde	-3.4	5.7	4.5
Zone Euro	-6.5	5.3	4.6
Allemagne	-4.9	2.9	4.6
France	-8.0	6.3	4.0
Italie	-8.9	5.9	4.1
Royaume-Uni	-9.8	6.7	5.2
Etats-Unis	-3.4	6.0	3.9
Brésil	-4.4	5.2	2.3
Chine	2.3	8.5	5.8
Japon	-4.6	2.5	2.1

Source : OCDE – Septembre 2021

Le Fonds Monétaire International (FMI) partage de telles prévisions de croissance pour le PIB mondial, même s'il vient de réviser légèrement à la baisse ses anticipations pour 2021 (+ 5,9 %, contre + 6 % précédemment). En revanche, la prévision pour 2022, fixée à + 4,9 %, est maintenue.

b. ... mais avec des facteurs de risques élevés

Les perspectives de forte croissance doivent toutefois être considérées avec la plus grande prudence. L'OCDE souligne ainsi que les progrès inégaux de la vaccination mettent la reprise en danger. Il conviendrait que les pouvoirs publics vaccinent dans tous les pays du monde pour permettre une reprise plus durable et équilibrée.

La hausse de l'inflation constitue par ailleurs une menace réelle, même si, à ce stade, l'ensemble des banquiers centraux insiste sur son caractère temporaire. De réelles tensions existent également au niveau des chaînes d'approvisionnement. Enfin, les Etats sont intervenus massivement pour soutenir l'activité économique, provoquant une très forte hausse

de leur niveau d'endettement. Ceci limitera forcément leurs marges de manœuvre au cours des prochaines années.

2. Une conjoncture nationale favorable

Selon une étude récente publiée par la Banque de France, la croissance du PIB devrait être en France de + 6,3 % en 2021, soutenue par un fort rebond de toutes les composantes de la demande intérieure, ainsi que le redressement des exportations. La progression serait ensuite de + 3,7 % en 2022, avant de revenir à + 1,9 % en 2023. Le niveau d'activité pré-Covid serait ainsi retrouvé en fin d'année 2021.

Banque de France – synthèse des projections pour la France

	2019	2020	2021	2022
PIB réel	1,8	-8,0	6,3	3,7
Taux de chômage (% de la population active)	8,4	8,0	8,1	8,2
Inflation	1,3	0,5	1,8	1,4

Source : Banque de France – Projections macroéconomiques France, Septembre 2021.

L'inflation devrait fortement rebondir en 2021, pour atteindre 1,8 %, avec en particulier des niveaux un peu plus élevés sur la seconde partie de l'année. Cette hausse ne devrait toutefois être que temporaire, la Banque de France estimant que l'inflation devrait revenir à 1,4 % en 2022 en raison notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. Enfin, le marché du travail résiste mieux que prévu, l'emploi salarié ayant retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021. Ces prévisions restent toutefois soumises aux mêmes aléas que ceux envisagés au plan mondial.

3. L'économie régionale

En première ligne lors de la crise sanitaire en début d'année 2020, la Région Grand Est a été particulièrement touchée sur le plan économique au cours de l'année écoulée. L'INSEE (source : *Bilan Economique Grand Est – Année 2020*) note ainsi que les dix départements de la région ont tous été fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. Le Haut-Rhin est celui où le repli de l'activité a été la plus forte, tandis que la Haute-Marne a été le département qui a perdu le plus d'emplois, notamment dans l'industrie et le commerce.

La Région Grand Est connaît toutefois une reprise économique plus rapide que prévu en 2021. Ainsi, comme le note la Banque de France dans sa dernière étude relative à « La conjoncture dans le Grand Est » (août 2021), l'activité industrielle devrait progresser de 10,8 % en 2021, contre seulement 8,6 % annoncés en début d'année. L'industrie a ainsi quasiment retrouvé son niveau d'avant-crise. La tendance est la même dans les services, avec un rebond désormais évalué à 7,3 %, contre 4,1 % en début d'année.

Si les perspectives de rebond sont donc tangibles, il convient de demeurer prudent sur certains aspects, en particulier les difficultés d'approvisionnement en matériaux, qui pénalisent notamment l'industrie automobile et les problématiques de recrutements dont souffrent beaucoup de secteurs.

B. Le contexte environnemental

1. A l'échelle globale : le coût de la transition énergétique

La transition vers les énergies renouvelables et bas carbone est à la fois un processus coûteux et complexe. Il nécessite, en parallèle de son développement, de se prémunir auprès des fournisseurs de contrats de longs termes à prix fixes. Or, l'Europe a entrepris le chantier de la transition sans encadrer les prix de l'énergie, qui évoluent au gré de l'offre et de la demande. Sans filet de sécurité, un imprévu conjoncturel comme celui qui nous frappe aujourd'hui risque d'avoir un effet désastreux pour le climat, avec un repli vers des énergies plus accessibles en termes de prix mais très polluantes, comme le charbon.

Si la transition énergétique a un coût, **elle demande un effort global de tous pour financer des modes de production et de consommation plus vertueux.** A ce titre, le principe de prise en compte des émissions de GES (gaz à effet de serre) est un bon moyen pour pousser les entreprises à engager des transformations de leurs modes de production vers les énergies vertes.

D'après plusieurs études, les frais supplémentaires résultant de la transition énergétique globale à long terme s'élèveraient ainsi à **1,7 billion de dollars par an en 2050.**

Néanmoins, les économies réalisées grâce à la réduction de la pollution de l'air, à l'amélioration de la santé et à la baisse des dommages causés à l'environnement compenseraient plus que largement ces coûts. Le montant des économies dans ces trois domaines seulement pourrait déjà s'élever à **6 billions de dollars** en moyenne par an jusqu'en 2050.

De plus, la transition énergétique stimule non seulement l'activité économique mais aussi la croissance telle qu'elle est souhaitée dans une approche de statu quo. Les gains cumulés résultant de la hausse du PIB entre 2018 et 2050 s'élèveraient à 52 billions de dollars.

D'autres investissements importants dans les technologies à faible intensité de carbone seront nécessaires au vu des politiques actuelles et prévues. Il faudra, entre 2015 et 2050, augmenter les investissements cumulés dans le système énergétique d'environ 30 % et passer de 93 billions de dollars dans les politiques actuelles et prévues à 120 billions de dollars pour permettre la transition énergétique.

Les investissements réalisés dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique compenseraient le volume total des investissements dans l'énergie. Ce montant comprend également les 18 billions de dollars qui devraient être investis pour améliorer les réseaux d'électricité et la flexibilité énergétique, soit le double du montant des politiques actuelles et prévues.

Au total, sur toute cette période (2015-2050), l'économie mondiale devrait investir environ 2 % du PIB mondial moyen par an dans des solutions de décarbonation, y compris dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et d'autres technologies opérationnelles.

2. A l'échelon régional : l'enjeu de la protection du vivant

L'état actuel du climat, de la biodiversité, de notre ressource en eau nous amènent à placer l'enjeu de la protection du vivant au cœur de nos préoccupations et de nos politiques.

Le dernier rapport du GIEC d'août 2021 alerte sur la rapidité des phénomènes visibles dans le monde. Notre pays et notre Région ne sont pas épargnés. L'augmentation d'1,5° prévu initialement d'ici 2040 sera probablement atteint à l'horizon 2025.

Face à ce constat, la mobilisation des ressources régionales doit contribuer à la transformation de nos territoires, menacés dans leurs fonctions vitales, dans une optique de réduction des inégalités entre les territoires et populations plus ou moins vulnérables.

Deux injonctions s'imposent à nous de manière concomitante. Tout d'abord, celle d'amplifier nos **actions d'atténuation** pour minimiser nos atteintes à l'environnement en actant la fin d'un modèle fondé sur les énergies fossiles et la consommation irraisonnée des ressources naturelles. Et parallèlement, celle de développer des **capacités d'adaptation** aux conditions nouvelles qui s'imposent à nous tout en intégrant l'incertitude.

Tenir le cap sur des objectifs d'atténuation reste une évidence. Le rapport du GIEC rappelle l'urgence d'agir pour contenir l'augmentation des températures invitant à atteindre la neutralité carbone peu après 2050. Le **schéma Grand Est Territoire** fixe ce cap ambitieux de baisser de 55 % nos consommations énergétiques et de multiplier par 3,5 notre production d'énergie renouvelable. Les résultats de la Région Grand Est sont déjà salués au niveau national.

La contribution Grand Est se poursuit à travers plusieurs leviers qui intègrent des actions d'efficacité énergétique dans les processus industriels, de baisse nette des consommations dans nos entreprises, dans nos bâtiments, logements, transports et le déploiement de solutions bas carbone et d'énergie renouvelable. La Région s'attache également à rendre « désirable » la transition économique bas carbone en contribuant activement à la création de nombreux emplois autour du recyclage, de l'optimisation des usages, de la consommation responsable et locale, de l'écologie industrielle territoriale, etc.

Le sujet de la nécessaire adaptation implique d'appréhender les solutions de manière transversales. Connaître les enjeux de son territoire, les acteurs en présence, veiller à leur cohérence d'actions conduisent à développer une approche systémique pour penser l'action en fonction des réalités propres à chaque territoire.

Les territoires doivent ainsi être en capacité d'arbitrer, de s'administrer et donc de se donner les moyens réglementaires, financiers et en expertise pour agir. La Région entend contribuer, à travers sa contractualisation avec chaque territoire, à renforcer les moyens des collectivités et les aider à monter en compétence sur ces sujets. L'animation de cette ingénierie devient ainsi une priorité et la formation des agents territoriaux et des élus, une nécessité.

D'autres leviers sont à la main de la Région. Par le biais de la commande publique, du soutien à un système agricole diversifié et régénérateur, de l'appui à une production tournée vers la demande locale, à la désimperméabilisation des sols, à la création d'îlots de fraîcheurs notamment dans les lycées, à la rénovation massive des bâtiments, à l'évaluation de son impact carbone dans ses déplacements, à la décarbonation du monde économique et des modes de transports... la Région agit aux côtés de l'ensemble des acteurs locaux, en faisant siens les objectifs de bien-être et de bonne santé de ses habitants.

C. Des avancées notables en matière d'évaluation climat du budget

En complément aux stratégies de croissance verte déjà engagées pour accompagner les transitions énergétiques et écologiques, la Région initie une démarche d'évaluation « climat » de ses dépenses inscrites au budget 2022, qui doit conduire à :

- Améliorer la transparence de ses dépenses quant à leurs effets sur les émissions carbone,
- Tendre vers la réduction des dépenses incompatibles avec l'environnement et aligner le budget régional avec les objectifs de neutralité carbone,
- Produire des indicateurs pour une trajectoire d'amélioration des politiques sectorielles en matière d'impact climatique.

Le climat n'est pas le seul critère environnemental qui mérite d'être retenu pour accompagner les transitions mais il irrigue l'ensemble des politiques régionales et demeure à ce jour la priorité à privilégier. Une fois la méthodologie consolidée, la démarche sera amplifiée et élargie à d'autres critères, telles que la biodiversité ou la gestion de la ressource en eau.

Le prisme du climat permet une lecture simple et lisible de l'évaluation d'une dépense :

- Elle est **défavorable** dès lors qu'elle participe à l'émission de GES (exemple de la consommation d'énergies fossiles comme le carburant) ;
- Elle est **favorable** si elle permet une réduction de ces émissions sans atteindre la neutralité carbone (cas des biocarburants) ;
- Elle est **très favorable** quand elle est compatible avec cette neutralité carbone (exemple de la rénovation thermique de bâtiments ou des transports collectifs électriques) ;
- Un grand nombre de dépenses sera **neutre** s'il n'a pas d'impact significatif sur le climat : dépenses relatives à la culture, à la solidarité, à la santé, etc... dès lors qu'elles ne portent pas sur des travaux, des dépenses d'énergie ou de déplacement.

Enfin, certaines dépenses seront classées dans une catégorie « **à définir** » dès lors qu'un manque d'information ou de données précises ne permet pas de certifier l'impact sur le climat. Cette méthodologie repose en effet sur le principe de la charge de la preuve, quel que soit la nature de l'impact climatique et ne saurait donc prétendre à être exhaustive ou infaillible mais repose avant tout sur la notion de marges de progression et d'analyse précise.

La méthodologie retenue par la Région est celle du « think tank » **I4CE** (Institut for Climate Economics), association fondée par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement. I4CE a contribué à la définition de la méthodologie de « green budgeting » élaborée par le CGEDD¹ et l'IGF² en septembre 2019 que l'Etat a mis en œuvre à compter de son budget 2020.

Parallèlement, le think tank a initié fin 2019 un projet de méthodologie d'évaluation climat du budget de cinq collectivités territoriales, en partenariat avec l'ADEME, France Urbaine et l'Association des Maires de France : Paris, les Métropoles de Lyon, de Strasbourg et de Lille. Fin 2020, I4CE a accepté de transmettre cette méthodologie à la Région, en lien également avec Régions de France, pour l'appliquer au budget régional.

¹ CGEDD : Conseil général de l'environnement et de développement durable

² IGF : Inspection générale des Finances

La Région s'appuie donc sur la grille d'analyse établie par I4CE, qui nécessitera des évolutions pour traiter l'ensemble des dépenses régionales, pour deux raisons :

- La méthode a été construite avec et pour des Villes et des Métropoles, pas ou peu concernées par certains domaines importants de l'action régionale, en particulier la formation professionnelle et l'agriculture et, dans une moindre mesure, le développement économique ou l'environnement. Dans ces domaines, une partie importante du budget 2022 demeure dans la catégorie « à définir ». Un groupe de travail entre I4CE, Régions de France et plusieurs Régions dont le Grand Est a d'ores et déjà entrepris de combler ces lacunes.
- La méthode I4CE est davantage adaptée à l'analyse des dépenses propres d'une collectivité (achats et maîtrise d'ouvrage) qu'aux subventions et financements qu'elle accorde à des tiers, et qui constituent une part importante du budget régional : pour les subventions, la méthode I4CE renvoie à une analyse en fonction de l'impact climat du dossier considéré selon sa seule finalité et non les différentes dépenses que la subvention peut couvrir.

La mise en place de cette méthodologie d'évaluation est un premier pas. Il conviendra donc non seulement de la renforcer mais également de la faire évoluer, dans le cadre d'une réflexion globale entre les Régions.

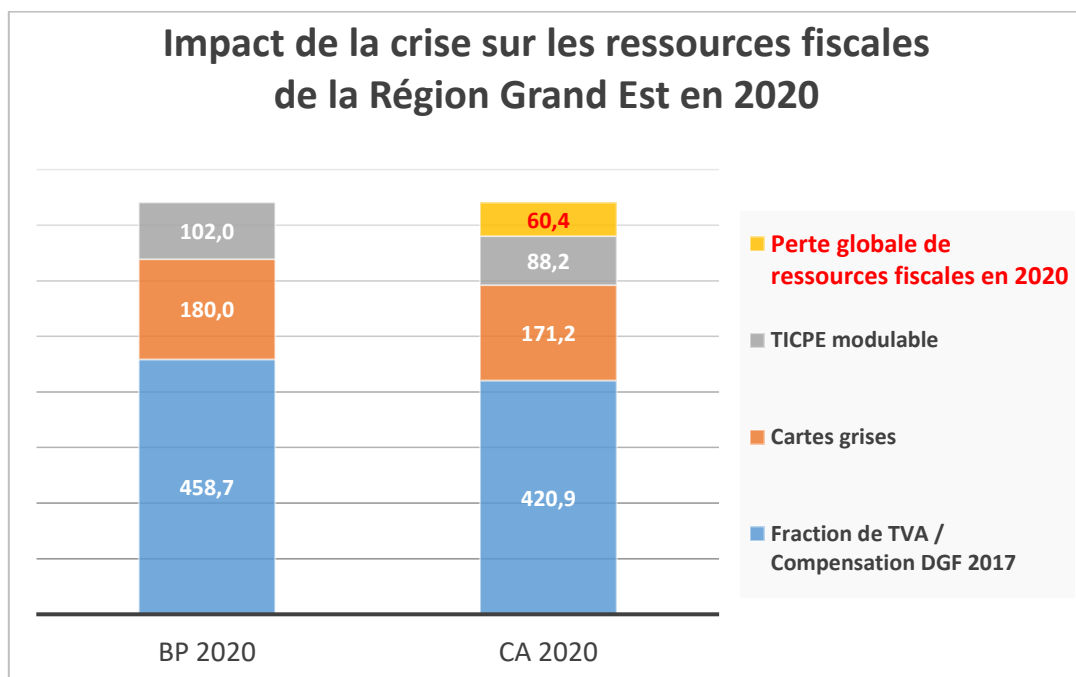
D. Le contexte financier

1. Un rebond modéré des ressources régionales en 2021

- a. Après une année 2020 particulièrement délicate, les ressources fiscales se redressent en 2021*

La crise de la Covid-19 a fortement affecté en 2020 quelques-unes des principales recettes fiscales de la Région Grand Est directement liées à l'activité économique du pays, à savoir la fraction régionale de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation et celui de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE).

Cette crise n'a en revanche pas impacté le produit de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) au cours de cette même année, du fait des modalités spécifiques de versement de cette ressource. Sur l'année 2020, la perte de ressources pour la Région Grand Est du fait de la crise de la Covid-19 peut être évaluée, entre les prévisions effectuées à ce titre au Budget Primitif et les réalisations finalement constatées au Compte Administratif, à 60,4 M€ :



Les perspectives sont globalement moins dégradées pour 2021 en matière de ressources fiscales, dont les principales composantes seront étudiées de façon plus détaillée dans un point suivant. Les recettes correspondantes sont ainsi attendues en progression de + 1,8 % par rapport à 2020, portées principalement par la fraction de TVA attribuée en remplacement de la DGF 2017 :

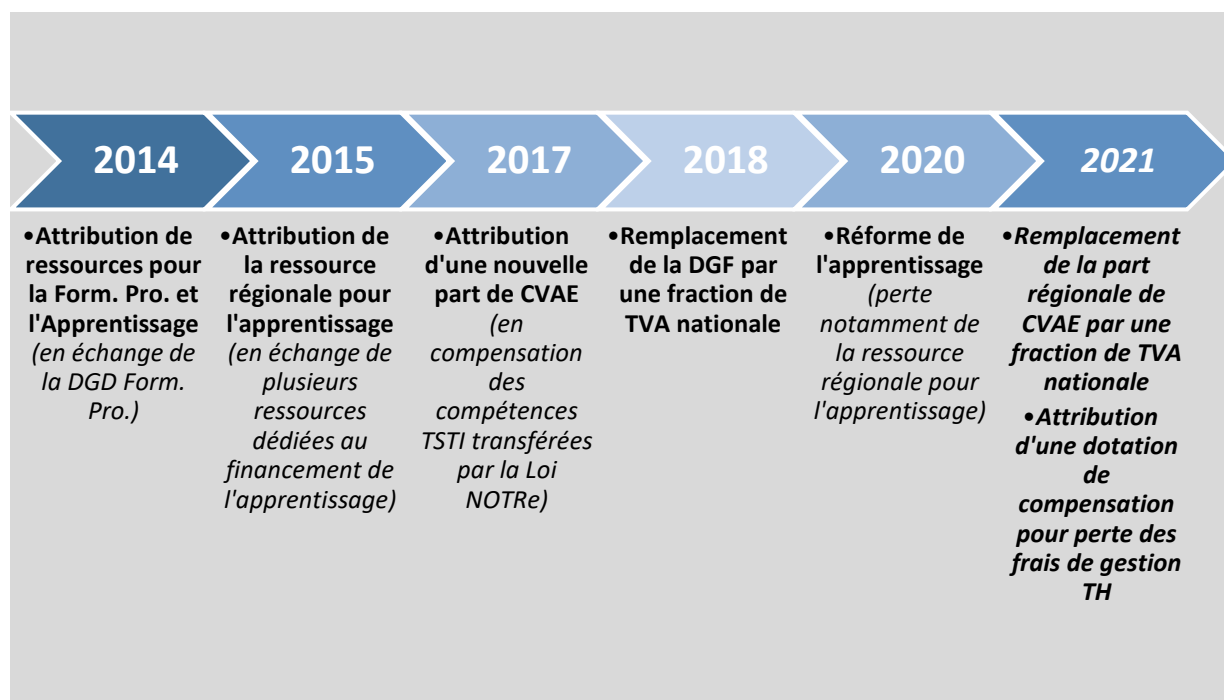
En M€	CA 2020	CA 2021 estimé	Evolution 2021/2020 en %
Fraction de TVA en Compensation DGF 2017	420,9	445	+ 5,7 %
Fraction de TVA en Compensation CVAE et Péréquation 2020	688,3	688,5	-
Cartes grises	171,2	172	+ 0,5 %
TICPE Part compensation + modulation	415,1	415,8	+ 0,2 %
Ressources pour la FPA (1)	78,4	78,4	-
IFER	58,9	59,4	+ 0,6 %
FNGIR	46,3	46,3	-
TICPE / Réforme Apprentissage	22,8	22,8	-
Attributions compensation CVAE	11,9	11,9	-
Péréquation complément 2021 (2)	-	7,6	-
Total Ressources Fiscales	1 913,8	1 947,7	+ 1,8 %

(1) Dotation de compensation perte des frais de gestion TH incluse en 2021 ;

(2) Ecart entre la péréquation 2021 calculée (27,8 M€) et la péréquation 2020 (20,2 M€) incluse dans la fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression de la part régionale de CVAE.

b. 2022, une année de stabilisation du panier des ressources régionales

Les dernières années ont été marquées par une succession de réformes en matière de ressources régionales, seule l'année 2019 se distinguant finalement par une certaine stabilisation :



Aux différentes réformes recensées ci-dessus impactant la fiscalité régionale, il convient d'ajouter la baisse des dotations subie par les collectivités locales sur la période 2014-2017, laquelle a représenté, pour la Région Grand Est, une perte cumulée de 136,1 M€.

La structure des ressources régionales a par conséquent fortement évolué au cours de la dernière période, faisant apparaître :

- **Une dépendance aux dotations désormais très réduite** : les concours financiers versés par l'Etat ne représentent désormais plus que 7 % environ de l'ensemble des ressources régionales (hors revolving), contre 30 % en 2015. Ces derniers se composent principalement de la Dotation Régionale de Décentralisation (DGD) et de la Dotation Régionale pour l'Equipement Scolaire (DRES) ;
- **Une autonomie fiscale quasi nulle** : les nouvelles ressources attribuées aux Régions (fraction de TVA en particulier) l'ont été sans donner la possibilité à ces dernières d'en moduler le taux (transfert partiel d'une recette fiscale nationale).

Si le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2022 ne comprend aucune réforme majeure des ressources régionales, à l'exception du système de péréquation, conformément à l'accord de partenariat signé en 2020 entre l'Etat et les Régions, certaines mesures plus « techniques » affectent toutefois le niveau de certaines recettes perçues par les Régions.

C'est notamment le cas des parts régionales de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et de la Dotation de compensation pour transferts des

compensations d'exonération de fiscalité directe locale, lesquelles font l'objet d'une minoration de 25 M€ chacune.

Parmi l'ensemble des catégories de collectivités, seules les Régions sont mises ainsi à contribution au titre de la baisse des variables d'ajustements, alors même qu'elles sont également les seules à ne pas avoir retrouvé en 2021 le niveau d'épargne brute avant crise.

2. Une fiscalité régionale soutenue uniquement par le dynamisme de la fraction de TVA

a. La fraction régionale de TVA

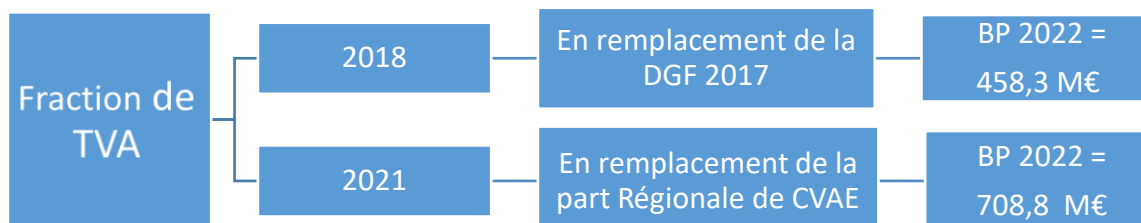
Les Régions bénéficient depuis 2018 d'une fraction de TVA en échange de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Un dispositif de compensation a toutefois été prévu dans le cadre de cette attribution dans l'hypothèse où le produit de TVA versé aux régions pour une année N représenterait un montant inférieur pour l'année considérée à la somme des dotations notifiées en 2017 : après un certain dynamisme du produit en 2018 et 2019, ce dispositif de garantie a été mis en œuvre en 2020, conséquence de la crise sanitaire et économique. Les régions ont ainsi perçu au cours de cet exercice un montant égal à leur DGF 2017, soit 420,9 M€ pour la Région Grand Est.

Une nouvelle fraction de TVA a été attribuée à compter de 2021 en remplacement de la part régionale de CVAE. Cette réforme vise ainsi à sécuriser les recettes des Régions et permettre à ces dernières, de gagner en lisibilité et en prévisibilité. Elle fait en revanche disparaître le dernier lien entre entreprises et fiscalité régionale, laquelle dépendra désormais exclusivement des consommateurs, donc des ménages.

Il convient également de noter qu'aucun plancher garanti n'existe concernant cette seconde attribution, à la différence de celui instauré pour la fraction de TVA, attribuée en remplacement de la DGF 2017.

La part régionale de CVAE est donc remplacée par une nouvelle fraction de TVA égale, en 2021, au montant de la CVAE perçu par les régions en 2020, auquel s'ajoute le montant (prélèvement ou versement) lié au Fonds de Péréquation des Ressources Régionales (FPRR) pour 2020. Le montant notifié à la Région Grand Est pour 2021 s'établit ainsi à 688,491 M€.

Le graphique ci-dessous synthétise les attributions successives de fraction de TVA aux Régions et précise le produit attendu en 2022 pour chacune d'entre elles (représentant un montant global de 1 167,1 M€) :



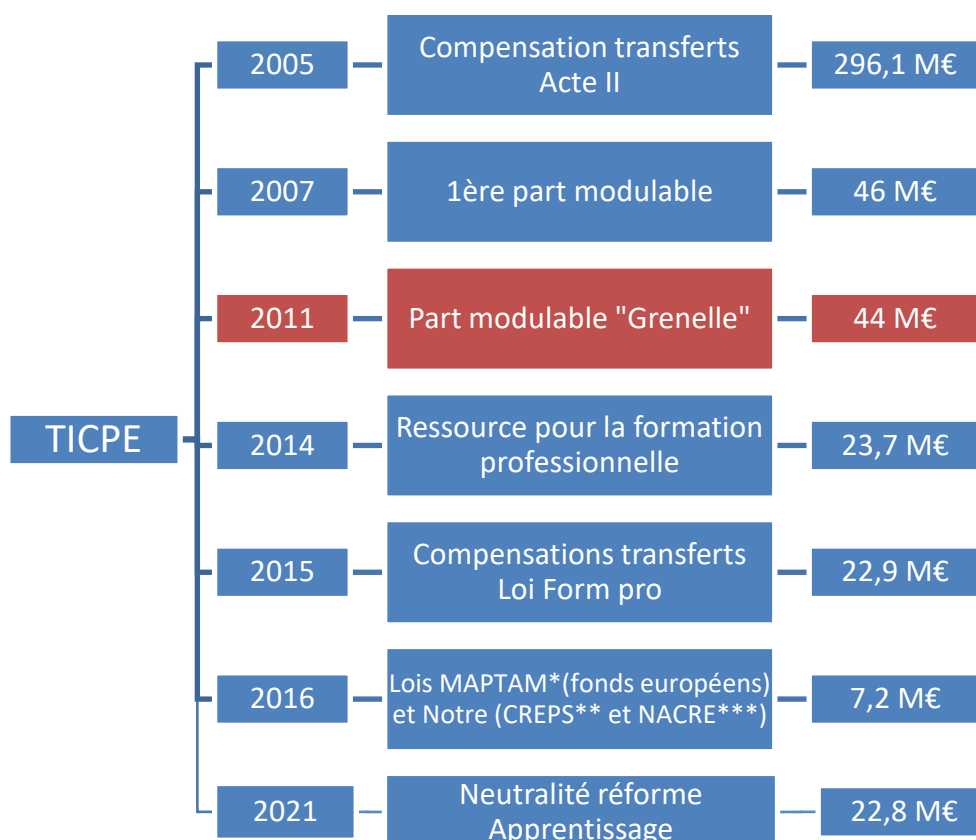
La fraction de TVA représente ainsi la principale ressource de la Région, représentant, à elle seule, 47 % des recettes prévisionnelles de fonctionnement attendues en 2022.

Cependant, les ressources régionales pourraient pâtir d'une trop forte dépendance à la fraction de TVA ; rappelons qu'un dispositif de garantie n'existe que pour la seule ressource attribuée en remplacement de la DGF 2017.

b. La TICPE

La Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) a été, durant plusieurs années, le levier quasi systématiquement utilisé par l'Etat pour compenser les transferts de compétences aux Régions. Ceci a ainsi conduit à complexifier le suivi de cette recette et à ne pas faciliter la compréhension de la structure des ressources régionales. La réforme de l'apprentissage, entrée en vigueur en 2020, a toutefois conduit à supprimer deux parts de TICPE régionale, permettant d'améliorer partiellement la lisibilité de cette recette.

Le schéma ci-dessous permet de résumer les attributions successives de TICPE aux Régions et d'indiquer le produit attendu en 2022 pour chacune de ces parts de TICPE (représentant un montant global de 462,7 M€) :



* Loi MAPTAM = Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

** CREPS = Centre Régional d'Éducation Populaire et de Sport ;

*** NACRE = Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise.

La Région ne dispose généralement d'aucun pouvoir de taux en matière de TICPE, ne bénéficiant alors que d'une fraction de la ressource de TICPE perçue par l'Etat. La seule part de TICPE sur laquelle la Région est désormais en mesure de fixer le taux est représentée en rouge dans le graphique précédent : il s'agit de la part modulable dite Grenelle, cette dernière étant destinée à financer une infrastructure de transport durable, ferroviaire ou fluvial, mentionnée aux articles 11 et 12 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

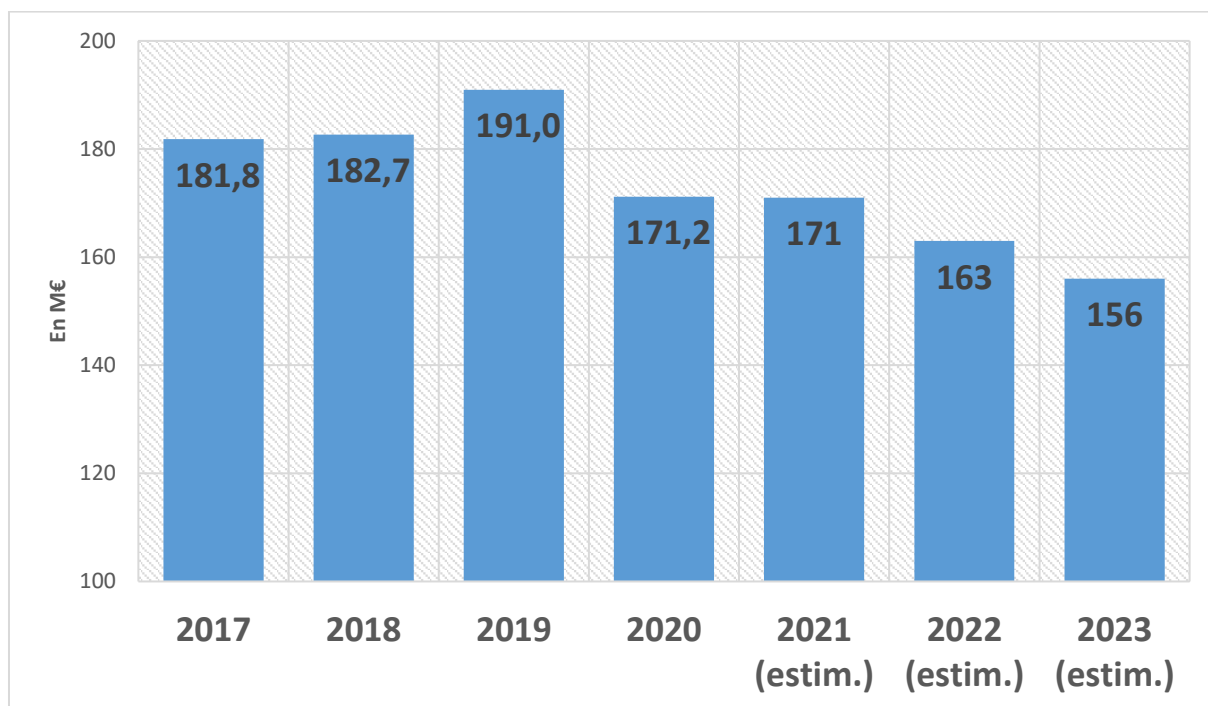
Pour mémoire, les Régions disposaient d'une autre possibilité de modulation de la TICPE jusqu'en 2016 inclus, antérieure d'ailleurs à la TICPE Grenelle. Cette première faculté de modulation, accordée depuis l'année 2007, était cependant soumise à une autorisation triennale accordée par l'Union Européenne, arrivée à échéance en fin d'année 2015, mais exceptionnellement prorogée pour l'année 2016 afin de faciliter la gestion de la réforme du découpage régional introduite par la loi Notre. La Loi de Finances pour 2017 a ainsi créé une fraction régionale de TICPE non modulable égale au plafond de l'ancienne modulation, afin de pérenniser la ressource correspondante.

Les deux parts de TICPE évoquées précédemment représentent au global un prélèvement au profit de la Région de 2,5 centimes d'euro par litre de carburant vendu sur son territoire. Seuls les produits afférents à ces deux parts sont ainsi directement liés à la consommation de carburants, contrairement aux autres parts de TICPE et notamment les parts compensations, pour lesquelles la Région bénéficie d'une garantie de perception.

Les deux parts de TICPE dont les produits sont dépendants du niveau de consommation de carburants ont été fortement affectées en 2020 par la crise de la Covid-19, avec en particulier un effondrement des ventes de carburants durant la période de confinement. La perte de recettes a ainsi été estimée à 13,8 M€ pour la Région Grand Est en 2020. Le produit issu des parts modulables de TICPE semblerait se stabiliser pour 2021, avec un produit qui devrait avoisiner 90 M€ sur l'année. Il faut noter que les mesures de soutien du marché automobile mises en place l'année passée, qui ont favorisé l'acquisition de véhicules propres (électriques ou hybrides), auront probablement un impact sur la consommation de carburants, tout comme l'évolution des prix à la pompe.

c. La taxe sur les certificats d'immatriculation

Le produit de la taxe sur les certificats d'immatriculation perçu par la Région Grand Est se stabilise en 2021, après un exercice précédent marqué par les effets de la crise économique et sanitaire, avec notamment un effondrement du produit au mois d'avril 2020 (- 80,6 % par rapport à avril 2019).



Toutefois, le produit des cartes grises est amené, si aucune décision n'est prise, à fortement diminuer au cours des prochains exercices en raison de la forte montée en charge des immatriculations de véhicules « propres ». Ces derniers représentent en effet en 2021, près de 10 % des immatriculations de voitures particulières, contre 5,5 % en 2020, et cette progression va se poursuivre au cours des prochaines années, soutenue notamment par des incitations fiscales.

L'Etat a par ailleurs décidé, dans le cadre de la loi de finances pour 2020, d'exonérer obligatoirement les véhicules dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité ou l'hydrogène, ou une combinaison des deux, sans prévoir la moindre compensation en faveur des régions pour la perte de ressources potentielle résultant de sa décision. Or, les véhicules électriques, qui représentent déjà dans le Grand Est environ un quart des immatriculations de voitures particulières propres, devraient voir leur part fortement augmenter dans les années à venir. La Région subit ainsi une diminution substantielle de l'assiette potentiellement taxable, sans bénéficier d'aucune contrepartie.

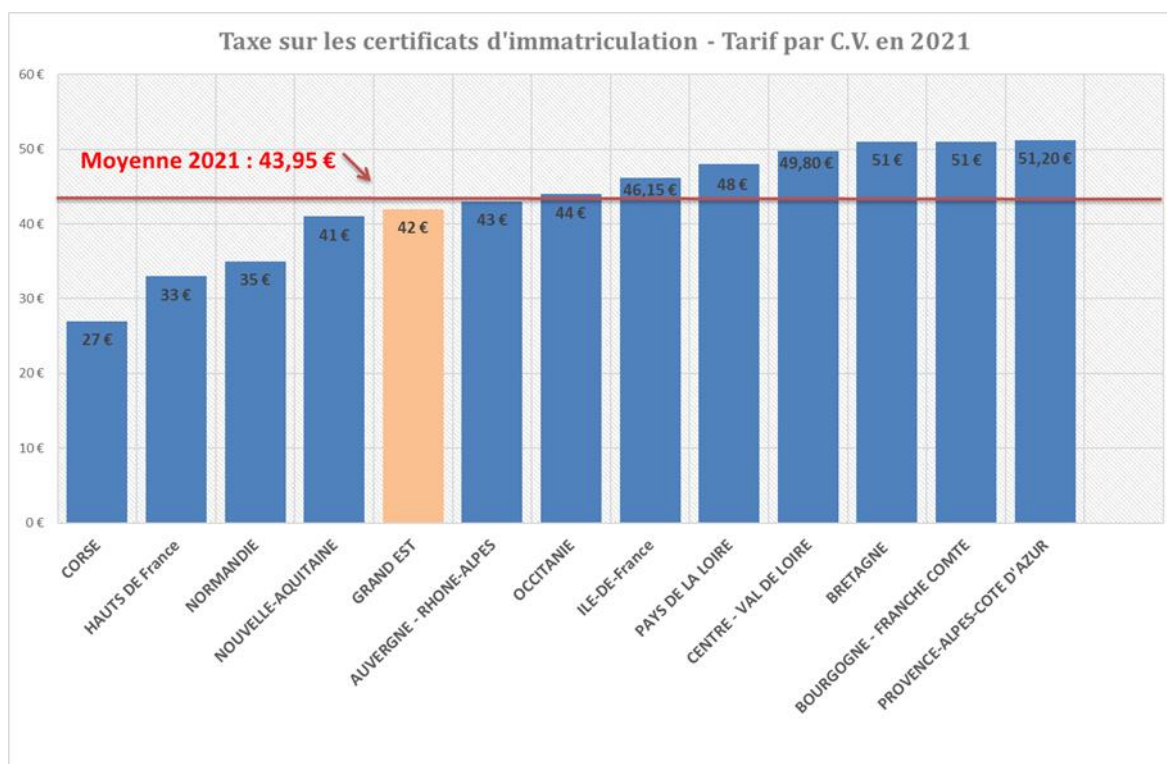
Une baisse des recettes n'est toutefois pas compatible avec la croissance des dépenses que la Région va supporter pour accompagner la transition énergétique.

En conséquence, afin de s'adapter à cette nouvelle donne, il convient nécessairement de remettre à plat les ressources de la taxe sur les certificats d'immatriculation en utilisant les deux leviers à la disposition de la Région, à savoir le tarif par cheval vapeur, et le niveau d'exonération des véhicules propres.

Sur ce dernier point, l'Etat ayant exclu de l'assiette les véhicules électriques sans prévoir la moindre compensation financière en faveur des régions, la collectivité ne dispose d'autre solution que de mettre fin à l'exonération des véhicules « propres » entrant encore dans le périmètre taxable, principalement les véhicules hybrides.

Concernant le tarif, le taux de la taxe sur les certificats d'immatriculation est, depuis 2019, désormais unique (42 € par cheval-vapeur) sur l'ensemble du territoire régional, après achèvement du processus d'harmonisation progressive des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculations, mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2017. La collectivité a donc retrouvé en la matière un pouvoir de taux à compter de 2020, la taxe sur les certificats d'immatriculation étant, pour mémoire, le dernier levier fiscal que les Régions sont encore susceptibles d'actionner.

Le tarif appliqué en 2021 en Région Grand Est se situe en deçà de la moyenne nationale (43,95 € par cheval-vapeur). Il est notamment inférieur à ceux constatés dans les Régions comme Auvergne-Rhône Alpes, Occitanie, Ile-de-France, Pays de la Loire, Bretagne et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



Les tarifs des autres régions devraient en outre progresser en 2022 (probablement de façon conséquente), ce qui contribuera mécaniquement à augmenter la moyenne.

Aussi, il est proposé de rapprocher le tarif unitaire par cheval-vapeur de la Région Grand Est de ceux pratiqués dans les autres régions en portant celui-ci de 42 € à 48 € à partir du 1^{er} février 2022.

Les décisions afférentes à la taxe sur les certificats d'immatriculation vous sont proposées dans un rapport spécifique à l'ordre du jour de la séance plénière du 19 décembre 2021.

PARTIE 2 : LE GRAND EST, TERRE DES TRANSITIONS

A. Un développement économique refondé pour une croissance verte (budget de l'ordre de 400 M€ dont près de 90 M€ de fonds européens en investissement)

Après plus d'une année d'une crise sanitaire sans précédent et pour faire face au contexte actuel de sortie de crise, la Région se doit de continuer à œuvrer auprès des entreprises, des partenaires et de l'ensemble des forces vives du Grand Est, et de soutenir les secteurs les plus affectés tout en accélérant la croissance des filières les plus dynamiques.

L'incertitude et la mouvance du contexte actuel nous forcent à faire preuve d'agilité et de volontarisme pour accompagner la transition de l'après crise, et **préparer la relance et l'avenir du Grand Est. Des défis considérables nous attendent, liés à des transformations profondes qui transcendent tous les domaines ou secteurs** : révolution numérique, émergence de l'Intelligence artificielle (IA), transition énergétique et exigence d'une économie bas carbone, électromobilité et fin du diesel, révolution agro-écologique et défis climatiques.

Ces défis constituent autant de menaces si nos entreprises ne sont pas prêtes, mais de puissant leviers de croissance pour celles qui sauront en tirer parti et se transformer. La Région, chef de file du développement économique, se doit donc de construire et de déployer les moyens d'accompagner les entreprises dans leurs parcours de transformation.

C'est là que réside le cœur de la stratégie et des priorités portées par notre collectivité. L'enjeu de cette période de transition consiste à faire **monter en puissance ces priorités en libérant des ressources affectées à d'anciens dispositifs ou champs d'intervention**. Il s'agit à la fois de se focaliser sur les objectifs et les politiques régionales « cœur de stratégie », tout en se concentrant sur les actions qui maximisent l'impact sur nos territoires. Cela nous amènera à nous réinterroger sur nos façons de concevoir l'accompagnement, à revoir nos modèles économiques, à renforcer et coordonner l'action des institutionnels de façon à créer de nouvelles dynamiques et à soutenir des complémentarités et des synergies entre les entreprises, les acteurs des territoires par filières et par bassins d'activités. **C'est là tout l'enjeu de l'Acte 2 du Business Act.**

Au-delà, alors que les opportunités de financement européens se multiplient (React EU, FTJ, nouveau PO), **la mobilisation des fonds européens constitue plus que jamais un enjeu stratégique pour mobiliser des moyens à la hauteur de nos ambitions**. Pour la première fois, la construction budgétaire initiale intègre pleinement la mobilisation des fonds européens au service de nos politiques.

2022 constituera ainsi une année charnière. Il s'agira en effet d'accompagner et d'anticiper dans toute la mesure du possible les mutations économiques, écologiques, numériques, sociétales, **car elles portent en elles un potentiel mobilisateur de transformation et d'accélération des innovations.**

1. Une ingénierie d'accompagnement renouvelée pour accélérer les transformations des entreprises et conforter leur résilience

Dans un contexte où les prévisions de croissance économique à fin 2021 sont particulièrement soutenues au niveau national (6,25 %), européen (5 %), et mondial (5,9 %), et où les exportations régionales ont effacé une part importante du recul constaté en 2020, les entreprises du secteur productif régional sont nombreuses à avoir saisi (ou être encore en mesure de saisir) des opportunités de marché très prometteuses, tout en étant exposées à un environnement économique de plus en plus en compétitif et toujours marqué par des incertitudes (rupture de certaines chaînes d'approvisionnement, hausse des coûts de matières premières et de l'énergie en particulier).

Cette condition nécessite de maintenir des capacités d'investissement fortes et de développer des compétences et solutions leur permettant de se différencier durablement face à la concurrence nationale et internationale. En lien avec les orientations renouvelées à l'occasion du deuxième volet du Business Act, **la Région entend élever son niveau d'ambition et adapter ses outils et principes d'intervention en conséquence, en poursuivant différents objectifs :**

a. Adapter l'ingénierie financière à hauteur des forts besoins d'investissement et de réinvestissement

Après avoir porté, sur la période 2020-2021, son engagement dans des solutions d'ingénierie financière à un niveau deux fois supérieur à celui mobilisé entre 2016 et 2019, et suite à l'accord de financement passé avec le Fonds européen d'investissement au 2^{ème} semestre 2021, **la Région entend fédérer les différents réseaux bancaires régionaux pour mobiliser dès les prochains mois une capacité d'intervention allant jusqu'à 375 M€, sous forme de prêts participatifs en soutien à l'investissement des PME**, et doter le territoire régional d'une force de frappe pour favoriser la relance dans les secteurs et entreprises pour lesquels une impulsion supplémentaire sera nécessaire (constitution d'un Fonds Rebond dédié à la consolidation des entreprises, création d'une SEM spécifique pour le tourisme).

2022 sera également l'année de réalisation de premières opérations en prise de participation dans des entreprises régionales, notamment à partir des Fonds Grand Est Croissance 2 et Cap Innov Est 2, re-dotés de 80 M€ ces derniers mois.

b. Décliner l'ensemble des interventions en aide directe et en conseil aux entreprises sous forme de parcours de transformation.

A la démarche régionale du parcours Industrie du futur, qui a mobilisé plus de 700 entreprises dans la recherche de solutions et d'investissements pour une performance industrielle accrue, succèdera une approche d'accompagnement à 360 degrés, orientant les entreprises vers la recherche de :

- **Une plus grande performance dans les trois moteurs du changement** identifiés dans le Business Act : industrie 5.0, digitalisation, transition écologique ;
- **Opportunités de relocalisation** (de volumes et moyens de production, de fonctions à haute valeur ajoutée, d'approvisionnements locaux) ;
- **Diversification pour les entreprises les plus affectées par des transitions affectant leur marché** (comme ce peut être le cas en particulier pour certains sous-traitants automobiles dépendant des modèles thermiques).

Ces dynamiques imprègneront tous les règlements d'intervention et modalités de mise en œuvre des aides régionales (y compris pour les cibles de l'économie de proximité et de l'économie sociale et solidaire), assortis d'une offre de diagnostic et de conseil renforcée favorisant le suivi des projets et développant l'approche des différents enjeux, en particulier environnementaux et énergétiques.

Elles s'appuieront également sur la recherche de synergies avec les moyens mobilisés par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance, et le lancement du **programme PIA 4 régionalisé** commune avec l'Etat, ce dernier permettant de dégager sur les prochaines années plusieurs dizaines de millions d'euro d'aides directes à parité Etat/Région pour l'innovation et la transition des entreprises et filières régionales.

Les partenariats établis par la Région avec différentes typologies d'opérateurs intervenant dans le champ de l'accompagnement des entreprises, de l'innovation, et du transfert de technologie, ainsi que l'ensemble des offreurs de solutions pouvant être déployés en soutien aux Parcours de Transformation, seront animés et coordonnés dans le cadre des **GET (Grand Est Transformation), véritables « centres de ressources et de compétences » dédiés à chacune des transitions**, qui mobiliseront l'ensemble des compétences disponibles en région pour accélérer la transformation des entreprises et développer le rayonnement et l'attractivité du territoire régional.

c. Accompagner et orienter les projets et compétences académiques en lien avec les trois transitions du Business Act et la santé.

Dans la continuité de la mise en œuvre de la Stratégie régionale 2020-2030 pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI), et en lien étroit avec les GET, centres de ressources dédiés à la transformation des entreprises, la Région accompagnera le développement et l'intégration régionale de **projets d'excellence et à fort potentiel de rayonnement et de transfert** : nouveaux projets retenus au titre de l'émergence de chaires industrielles et d'infrastructures de recherche de pointe, travaux de recherche s'inscrivant dans des réseaux internationaux, démarches structurantes pour l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche retenues au titre du **CPER**.

2022 verra également la poursuite de l'engagement de la Région en faveur du projet structurant CLINNOVA (dédié à l'intelligence artificielle, à la science des données dans les soins et la santé), la mise en œuvre du partenariat établi avec les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies) pour favoriser le développement, la maturation et le transfert de premières technologies de rupture vers le tissu économique du Grand Est, et la concrétisation de premiers engagements pour renforcer l'intégration de chercheurs dans les entreprises régionales, notamment le recrutement de doctorants.

2. Une économie agricole et forestière autonome et durable, une région leader européen d'une bioéconomie d'avenir

Alors que la crise liée à la Covid-19 semble avoir épargné les secteurs agricoles et forestiers, d'autres incertitudes sont apparues : rebond des cours des matières premières, de l'énergie, pénurie de main d'œuvre, mise en question de la solidité des chaînes d'approvisionnement amont aval, dépendance sur des produits de première nécessité (alimentation, textile, plasturgie, énergie...). Les tournants stratégiques amorcés en 2021 par la Région doivent être ajustés et amplifiés. Les leviers d'action pour accompagner l'agriculture, la bioéconomie, la viticulture et la filière forêt-bois sont au nombre de quatre :

- **Assurer la performance économique de demain et faire émerger de nouveaux débouchés ;**
- **Accompagner de nouvelles filières de valorisation ;**
- **Lancer la transition numérique ;**
- **Accélérer le virage des filières vers l'excellence environnementale.**

a. Soutenir les évolutions vers une économie agricole et forestière autonome et durable

Avec l'ambition d'engager **50 % des exploitations agricoles et viticoles dans une démarche de transition** de 3^{ème} voie en agriculture, la Région s'appuiera sur le cadre partenarial de l'accord cadre VIRAGE, signée le 3 septembre 2021, premier acte agricole de la mandature qui donne un cadre de gouvernance entre l'Etat, la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture.

La mise en œuvre de l'ambition VIRAGE se traduira dans les **contrats de filière** qui seront redéfinis, afin de parvenir à transformer les modèles agricoles pour concilier amélioration de la qualité de notre alimentation, développement des circuits courts, gain de compétitivité et décarbonation.

Ainsi, il s'agira de :

- **Anticiper**, en préparant territoires et acteurs économiques aux grandes transitions énergétiques, climatiques, économiques, environnementales et sociétales ;
- **Accélérer** la percée d'innovations dans les échanges et les évolutions des pratiques et des savoir-faire ;
- **Décloisonner**, en impulsant des dynamiques multi-acteurs et pluridisciplinaires, et en privilégiant la connexion entre acteurs au sein d'une chaîne de valeur ;
- **Massifier** le déploiement des transitions, notamment par l'émergence de projets structurants ambitieux aptes à mobiliser des financements de niveau national et européen.

Une attention prioritaire sera portée aux **filières d'élevage**, compte-tenu des facteurs socio-économiques, des impacts réglementaires en cours (zones vulnérables) ou à venir (émissions carbone). Des perspectives d'avenir doivent être dressées pour ces filières et pour les systèmes agricoles associés, résilients et vertueux à bien des égards, car elles se transformeront en opportunités.

La Région est porteuse d'ambitions de résilience et de reconquête de **souveraineté alimentaire**, en investissant dans la **modernisation** de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la production à la transformation agro-alimentaire, dans la **croissance des débouchés et des marchés régionaux**. Pour aller encore plus avant, une **réflexion autour d'une stratégie régionale sur les protéines du futur sera menée**.

Le projet de création de centrale d'achat à l'échelle régionale pour la restauration hors domicile est emblématique. La Région interviendra sur la **structuration et la massification de l'approvisionnement en Région pour servir a restaurant scolaire et collective**. Plus largement, elle préfigurera une politique en faveur d'une **alimentation de qualité**.

Le **plan de relance pour la viticulture** sera pleinement opérationnel en 2022 dans son déploiement : investissements pour la transition agro-écologique, certification

environnementale, conseil économique et commercial des exploitations, digitalisation des canaux de vente et de la communication des entreprises, développement des marchés via des actions de promotion et des plans de communication, promotion de l'œnotourisme...

Dans les dix ans à venir, 19 000 des 37 520 exploitants agricoles en Grand Est cesseront leur activité. Face à cette transmission entre génération inédite, le Grand Est, grande région agricole européenne d'exportation, doit préparer l'avenir. Il s'agira d'offrir aux jeunes un cadre pédagogique performant et innovant avec la démarche **Lycées Agricoles 2030**, et de s'emparer d'une pleine responsabilité dans le domaine de **la création, de la reprise et de la transmission en agriculture** à partir de 2023 dans la prochaine programmation des aides européennes. Cette opportunité sera saisie pour inverser la tendance et ouvrir les bras aux générations futures, pour une agriculture forte et ancrée sur notre territoire régional.

Reconnue comme **l'une des filières d'avenir majeures du Grand Est et avec un rôle déterminant dans l'atténuation du changement climatique**, la filière forêt-bois est un modèle d'économie durable, de l'amont forestier à l'aval industriel. La Région, l'Interprofession régionale FIBOIS et l'Etat se sont engagés dans le Programme Régional Forêt Bois (PRFB) à renforcer sa compétitivité, conforter son potentiel croissant de création de valeur ajoutée et d'emplois, tout en garantissant la gestion durable des forêts.

Au-delà de ces engagements, la Région renforcera son appui à la filière dans la gestion des crises scolytes et autres, dans une démarche de transition agro-écologique, avec **des actions volontaristes pour soutenir le stockage des bois et accompagner les investissements de l'amont forestier**, développer le financement citoyen.

La Région appuiera **la transformation numérique et technologique de la filière et des entreprises** aussi bien dans les investissements à réaliser que dans l'amélioration des connaissances, la gestion de la récolte et l'optimisation de la transformation du bois pour une adaptabilité de l'outil de production.

Après les Assises des forêts et du bois, organisées par FIBOIS Grand Est les 26 et 27 novembre 2021 à Remiremont, la Région porte l'ambition en 2022 de « faire région » autour du patrimoine forestier commun. Il s'agira de renouveler une **stratégie forestière ambitieuse pour une forêt résiliente**, basée sur le socle du PRFB, mais développant une vision plus large des enjeux et des fonctionnalités liées aux écosystèmes forestiers, et porteuse de développement territorial, qu'il s'agisse de captage de carbone ou de tourisme durable, de biodiversité ou de santé.

b. Faire du Grand Est un leader européen de la bioéconomie durable et acceptable à horizon 2030

Votée fin 2019, la **stratégie régionale pour le développement de la Bioéconomie - une économie biosourcée, circulaire et durable -, a pour objectif de faire du Grand Est l'un des leaders européens de la bioéconomie**, en accompagnant le développement de la production et la valorisation des ressources régionales issues de la photosynthèse (biomasses agricoles, sylvicoles, biodéchets ménagers, etc.).

Pour assurer de nouveaux débouchés à l'agriculture, la viticulture et la sylviculture et réduire notre dépendance sur les produits de première nécessité, **les contrats de filières biocarburants durables, biointrants et fibres végétales** portés dans la Stratégie Bioéconomie seront à la fois **des outils de transition écologique et économique** des filières et **de nouveaux vecteurs de croissance**. Les actions découlant de ces contrats devraient également concourir à la création et à la sécurisation d'emplois locaux, non délocalisables et

permettre un meilleur partage de la valeur économique sur nos territoires. Ils participeront indéniablement à l'effet levier du plan de relance et de reconquête de la Région.

A ce titre, l'ambition est de faire du Grand Est :

- **La 1^{ère} région de production de biocarburants durables en Europe**, et de doubler d'ici 3-5 ans la part de biocarburants durables dans le mix énergétique régional pour la mobilité ;
- **Un leader européen de la production, de la transformation et de la valorisation des fibres végétales à usage technique et matériaux**, avec l'objectif de doubler la part de marché des fibres végétales dans la consommation nationale de textile à usage Textile, Matériaux, Bâtiment et Transports à horizon 10 ans ;
- **La 1^{ère} région française d'expérimentation et de production d'intrants biosourcés** à horizon 5-7 ans.

D'autres actions complémentaires seront menées sur **l'alimentation durable** et sur **les biotechnologies industrielles et la chimie du végétal**, base de nombreuses applications dans la cosmétique, plasturgie, pharmaceutique, et véritable fer de lance du savoir-faire régional.

Un accompagnement spécifique de nouvelles filières à fort intérêt économique et environnemental de nos territoires sera proposé. Elles seront aidées dans leur structuration. Ce sera le cas par exemple de l'ortie, du miscanthus, du soja, de la laine de mouton, des industries à base d'insectes. Ces filières vont participer à créer une nouvelle diversité de produits, encourager la biodiversité et participer à la mutation de nos systèmes de production agricoles pour les rendre plus diversifiés et efficaces vis-à-vis des contraintes climatiques ou environnementales (besoin de moins d'intrants).

Consolider et augmenter l'attractivité internationale des bioraffineries industrielles du territoire (Pomacle, Chemesis, Alsachimie, etc.). Au-delà du renforcement et du maillage des acteurs existants, un effort soutenu sur la visibilité de ces plateformes ainsi que le développement d'une approche « plug and play » pour **l'implantation de nouveaux acteurs permettra d'attirer 50 projets industriels à 10 ans, représentant 5 000 emplois.**

Quatre ans après avoir réalisé les premiers Etats Généraux de la Bioéconomie en Grand Est (juin 2018) qui ont permis de porter sur les fonts baptismaux la Stratégie Bioéconomie Grand Est 2019-2022, la Région organisera avec les acteurs du territoire de nouveaux **Etats Généraux en 2022**. Cela permettra de dresser le bilan des actions engagées depuis 2019 et de présenter les premiers contours d'une stratégie ambitieuse pour une bioéconomie acceptable et durable à horizon 2030 et, de fait, **consolider la volonté de faire du Grand Est la région leader de la bioéconomie en Europe.**

3. Le Grand Est, destination touristique de notoriété

La relance du secteur touristique a démarré avec une saison estivale 2021 encourageante. La politique touristique en 2022 visera prioritairement à **accompagner les porteurs de projets touristiques dans la relance**, à structurer et ancrer le développement touristique dans les territoires, à **soutenir la mutation de l'offre touristique pour tous** et à promouvoir le tourisme en Grand Est auprès de tous les publics.

Ces priorités prendront appui sur :

- **Un renforcement des actions en faveur de la transformation numérique, véritable enjeu du Tourisme.**

Ainsi, il sera mis en place, en sus de la poursuite du programme de transformation numérique des acteurs, une politique de digitalisation des projets n'entrant pas dans le dispositif individuel de « transformation digitale ». En parallèle, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est intensifiera le développement du projet emblématique : la Plateforme d'accélération à la commercialisation Explore Grand Est (www.explore-grandest.fr) créée en 2021, et travaillera à la valorisation du digital et de la data.

- **La transition écologique des acteurs de la filière, facteurs de différenciation de l'offre touristique Grand Est.**

Le tourisme vert et durable est de plus en plus plébiscité par les citoyens, en réaction à la crise sanitaire comme en écho à de nouvelles aspirations. Aussi, l'ensemble des dispositifs Tourisme (soutien aux hébergements, aux événements, aux projets structurants, etc.) seront revus pour aligner et concentrer les moyens financiers **sur les projets régionaux porteurs de transformation durable et de réduction de l'emprunte environnementale, d'économie et de compétitivité.**

Un nouvel outil financier, la Foncière tourisme et cinémas, sera déployé en 2022 pour soutenir **la relance de l'investissement touristique** sur le territoire dans ce cadre.

Un parcours d'acculturation au tourisme durable sera également proposé aux acteurs touristiques **pour accompagner la mutation du secteur.**

La structuration des filières et l'ancrage du développement touristique sur les territoires seront poursuivis. S'appuyant sur l'ART, la Région accompagnera les chantiers suivants :

- **Les Pactes de Destination 2022, incluant une 6^{ème} Destination Moselle,** seront travaillés en collaboration avec les partenaires touristiques, et revus à l'aune des priorités stratégiques régionales (promotion, design de l'offre SMART, commercialisation en ligne et gestion de la donnée) ;
- La mise en musique des 6 filières « Signature » du Grand Est, dans leurs dimensions stratégique, opérationnelle et promotionnelle, sera finalisée en 2022.
- S'inscrivant comme élément incontournable de positionnement innovant et de dynamisation de l'offre, une démarche d'expérimentation sur les mobilités touristiques intelligentes, initiée en 2021, sera déployée en 2022.

En complément, un travail structurant avec les territoires sera poursuivi sur le **tourisme fluvestre**. Il s'agira notamment, pour les canaux menacés de dénavigation, en collaboration avec VNF et avec l'appui d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage, d'accompagner les collectivités concernées dans l'émergence de projets touristiques durables et dans la structuration de l'offre.

- **La démocratisation de l'offre touristique.**

La Région engagera en 2022 une action forte à valeur sociale, en direction de tous les enfants du Grand Est. Ainsi, il sera proposé d'organiser une campagne permettant d'envoyer les **enfants en vacances** dans les sites touristiques du Grand Est.

- **La promotion accrue de l'offre touristique auprès des habitants du Grand Est et des touristes français et internationaux.**

Positionnée sur le déploiement d'un SMART tourisme territorial, l'Agence Régionale du Tourisme Grand Est orientera ses choix, dans une logique collaborative, afin d'inciter à ce que le **tourisme soit « consommé » en Grand Est**, dans le respect de l'environnement et du patrimoine naturel, traditionnel, linguistique, culturel des territoires, et au bénéfice de la prospérité « durable » des entreprises.

4. Un territoire de culture attractif, pour ceux qui la font, pour ceux qui la vivent

Particulièrement touché par la crise, le secteur des arts et de la culture cherche à se relancer dans un contexte qui demeure contraignant et incertain. Nombreux sont les acteurs culturels qui ont voulu se réinventer ou initier des formes de création et de diffusion respectant les contraintes actuelles, dont on peut craindre qu'elles perdureront, pour certaines, au-delà de cette crise.

La Région a catalysé et accompagné cette réflexion, faisant émerger la nécessité d'embrasser pleinement les transformations en cours, numériques, écologiques ou économiques. Il y a également nécessité, dans plusieurs domaines, d'innover dans nos modes de financement et dans les modèles économiques sous-jacents à de nombreuses activités culturelles.

a. Soutenir la création et l'inscrire dans les logiques durables et numériques

La crise sanitaire a accentué les inégalités entre les professionnels et les structures, en fonction de leur statut, de leur taille ou de leur mode de diffusion. Elle a aussi désorganisé les habitudes de sorties culturelles et accentué la tendance à la hausse des consommations digitales. Après tant de bouleversements, la politique culturelle régionale de sortie de crise ne devrait pas simplement être là pour maintenir à flot un secteur mais pour en imaginer sa réinvention. La **ré-interrogation des dispositifs et conventions**, à l'aune des priorités régionales du développement durable et du numérique, devraient permettre de rééquilibrer les contributions régionales, sans fragiliser les plus touchés par la crise. Il s'agit à ce niveau pour la Région de se positionner comme ensemblière, dans une logique de **structuration des réseaux et des filières professionnelles**.

Dans le domaine particulier des industries créatives, face à la hausse de la consommation de contenus pendant les confinements, au besoin accru de programmes audiovisuels et au renforcement du rôle des plateformes et ce dans un contexte de plus en plus concurrentiel, la Région se dote de nouveaux outils innovants :

- Un **fonds de coproduction**, co-développement et codistribution pour le cinéma et l'audiovisuel en complément d'un mix de services à destination de l'ensemble de la filière images ;
- Une **plateforme de contenu audiovisuel local** en VàD, gratuite : noozy.tv.

b. Offrir à tous un environnement culturel de qualité

Ces derniers mois de crise et de privation culturelle ont mis en exergue l'importance de l'accessibilité à la culture, de la rencontre de l'offre et de la demande. Dans une logique de démocratisation culturelle et de cohésion des territoires, il revient à la Région de garantir un

certain équilibre entre pôles métropolitains et territoires ruraux. La dynamique « culture – ruralité » est à cet effet poursuivie en déployant les conventions de développement culturel avec les EPCI volontaires pour prendre en main leur compétence culturelle. Les politiques de démocratisation et d'accès à la culture ne porteront leur fruit que si elles prennent en compte et s'appuient sur les ressources intrinsèques des territoires et leurs spécificités culturelles.

Le travail scientifique de l'inventaire continuera de contribuer activement à la politique d'aménagement culturel des territoires et de diffusion des connaissances par tous les moyens, y compris le numérique. Dans le cadre de la transformation numérique, l'accompagnement des équipements muséaux devrait passer plutôt par des appels à projets que des subventions conventionnées, notamment pour l'utilisation des **technologies immersives**.

5. Des dynamiques renouvelées de coopération et de solidarité transfrontalières, européennes et internationales

Une attention particulière sera accordée en 2022 au **renforcement des dynamiques de partenariat avec nos partenaires frontaliers**, de la Wallonie à la Suisse du Nord-Ouest, en passant par le Luxembourg et les 3 Länder allemands frontaliers, pour mieux insérer le Grand Est dans des **corridors européens Rhin/Meuse de l'innovation**.

La libre-circulation au sein des espaces frontaliers demeurant un prérequis, une attention particulière continuera à être portée à la **qualité de l'information et du conseil apportés aux travailleurs frontaliers et aux habitants des zones frontalières**, grâce au **réseau des structures de conseil aux frontaliers** (*Frontaliers Grand Est*, réseau des Infobests, CEC, Maison du Luxembourg, Maison ouverte sur l'Allemagne, etc.) et au déploiement de nouveaux outils d'information.

2022 sera la 2^{ème} année de la **présidence française de la Grande Région « carrefour de l'Europe : un espace innovant, résilient et solidaire »**, marquée notamment par un engagement à faire pleinement reconnaître au niveau gouvernemental (Paris, Berlin, Bruxelles, Luxembourg) et européen la **spécificité des territoires frontaliers** (préparation d'un Livre blanc, porteur de préconisations pour une meilleure gestion des crises futures dans les zones frontalières), ainsi que par la structuration de nouveaux partenariats, notamment dans le domaine de la **transition industrielle, numérique et énergétique** et de la **prévention des risques naturels**.

Grand Est-Europe (GE-E), outil de représentation collégiale des acteurs du Grand Est au niveau européen (20 membres), veillera à accompagner l'incubation et l'émergence de projets européens, notamment en faveur de la mobilité des jeunes, de l'accélération de la transition énergétique et environnementale, de l'accompagnement de certaines filières industrielles clés, afin de maximiser la capacité de mobilisation de financements européens non territorialisés.

Nos partenariats européens et internationaux seront également réorientés vers les nouvelles priorités de la Région, pour sceller des synergies avec des écosystèmes industriels et d'innovation complémentaires, à l'instar de ce qui a été entrepris avec le **Québec** et de ce qui pourra être initié en 2022 avec des Länder allemands non frontaliers (construction d'une **stratégie Allemagne**).

Les engagements de la Région en faveur du **co-développement**, sur co-financements du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'autres bailleurs de fonds (Agence française de développement, Agences de l'eau), seront maintenus afin d'accompagner dans la durée la **capacité de résilience des territoires partenaires** de la Région, et de **valoriser**

les expertises présentes en Grand Est, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'accès à l'eau.

Enfin, notre collectivité poursuivra en 2022 la gestion déléguée du **programme Interreg Rhin supérieur** (autorité de gestion), tout en accompagnant les premiers appels à propositions pour des projets qui seront éligibles à des **financements Interreg Rhin supérieur, Grande Région ou France/Wallonie/Flandres** au titre des nouveaux programmes 21/27 qui seront lancés au cours de l'année 2022.

De même, une animation spécifique sera amplifiée autour du **nouveau programme ERASMUS+ 2021-2027** accentuant la mobilité entrante et sortante des personnes quel que soit leur niveau de qualification (formation tout au long de la vie).

B. Des dynamiques innovantes pour un développement territorial durable en Grand Est (budget de l'ordre de 320 M€, dont près de 64 M€ de fonds européens en investissement)

1. Le Grand Est, territoire numérique

La Région a eu pour ambition de **déployer le Très Haut Débit (THD) par fibre optique jusqu'au client final (FttH) sur l'ensemble des territoires du Grand Est**, là où les opérateurs privés ne s'étaient pas engagés sur leurs fonds propres. Cette volonté s'est traduite par la création de trois réseaux d'initiative publique :

- Les **deux concessions Losange et Rosace, placées sous maîtrise d'ouvrage directe de la Région** ;
- Le syndicat mixte ouvert Moselle Fibre, du Département de la Moselle, soutenu financièrement par la Région.

a. Accompagner la réalisation des infrastructures numériques sur le territoire

2021 a été marqué par la gestion des impacts liés à la crise sanitaire, notamment par un avenant approuvé en mars 2021 avec chaque concessionnaire Losange et Rosace, et qui a permis de rattraper les retards induits :

- Le déploiement de la fibre Rosace dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin s'achèvera fin décembre 2021 ; au final, 418 000 prises optiques auront été construites dans 700 communes alsaciennes, dans un délai inférieur aux clauses contractuelles initiales : 2021 s'est aussi traduit par l'intégration dans Rosace, du réseau régional historique haut débit « Alsace Connexia » le 1^{er} avril, et du réseau départemental « Haut-Rhin Télécom » le 15 décembre (son pendant « Net 67 » est intégré à Rosace depuis le 1^{er} juillet 2016) ;
- Le chantier de Losange prendra fin en décembre 2022, permettant de desservir 3406 communes des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.
Sur ce périmètre, 2021 a également été marqué par l'intégration des aménagements numériques vosgiens, portés jusqu'en 2018 par le Département et transférés désormais à la Région.

Sur le plan budgétaire, 2022 marquera la fin des principaux investissements dans le déploiement de la fibre optique et par conséquent la baisse substantielle des subventions d'investissement aux deux concessionnaires à partir de 2023. Subsisteront toutefois les subventions aux raccordements jusqu'en 2026 pour Rosace et pour toute la durée du contrat avec Losange, soit jusqu'en 2052.

b. Accompagner la transformation des usages numériques

Pour accompagner les territoires, en particulier les territoires ruraux et les villes moyennes, dans leur transformation numérique, deux plateformes en ligne leur ont été ouvertes :

- La première offre la possibilité d'un **autodiagnostic de la maturité numérique du territoire**, lui permettant de connaître son degré d'engagement par rapport aux situations existantes et ses projets, selon 10 thèmes.
- La seconde -création par le concessionnaire Losange d'une plateforme communautaires- permet aux collectivités de partager leurs retours d'expériences, leurs idées ou leurs besoins et de proposer des échanges entre elles.

Ces outils doivent pouvoir être vecteurs d'une démarche plus volontariste d'accompagnement des collectivités rurales à une transformation numérique grâce à la présence de la fibre sur leur territoire (Mairie 4.0, smart-territoire, etc.), au bénéfice de leurs habitants et de leurs entreprises.

Par ailleurs, **le 2^{ème} appel à manifestation d'intérêt (AMI) en faveur du développement des tiers-lieux, a été lancé en septembre 2021** ; les lauréats seront connus à la fin du 1^{er} semestre 2022.

En parallèle, le label régional des tiers-lieux, dans la suite des orientations arrêtées par le Business Act Grand Est, a été défini et est entré en application.

Ces premières démarches s'inscrivent totalement dans le nouvel appel à projet lancé par l'Etat et la Banque des Territoires fin octobre 2021, en faveur des territoires durables et connectés, auquel la Région répondra pour obtenir un soutien financier à sa démarche de transformation digitale des territoires.

Enfin, le **nouveau dispositif de soutien aux collectivités en faveur de la vidéo-protection**, adapté le 23 juillet dernier, remporte une réelle adhésion et montre que cette initiative de notre collectivité répond à une attente forte des territoires (les communes en particulier) et de leurs habitants. Ce dispositif complète opportunément les aides de l'Etat. En outre, grâce au déploiement de la fibre optique, le raccordement des caméras à cette infrastructure satisfait largement les forces de l'ordre, qui disposent ainsi d'images de meilleure qualité (très haute définition) et de possibilités accrues de supervision en direct (les solutions hertziennes par boucle radio peuvent subir des atténuations de signal eu égard aux conditions météorologiques, à la saison, voire à la proximité d'autres équipements perturbateurs, etc.).

2. Une intelligence collective pour inscrire les transitions au cœur de tous les projets de territoire

La mise en œuvre en 2022 de l'objectif stratégique « Impulser et accompagner un développement durable et équilibré des territoires » se déclinera autour de trois grandes actions :

- Soutenir les projets d'aménagement durable et équilibré des territoires ;
- Renforcer le partenariat Région / territoires ;
- Animer, mettre en réseau et faire monter en compétence les territoires.

a. Renforcement de la politique d'aménagement durable du territoire autour de la transition écologique et de l'adaptation au changement climatique

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a été adopté par le Conseil régional le 22 novembre 2019 et approuvé par le Préfet le 24 janvier 2020. Le Code général des collectivités territoriales impose qu'il en soit procédé le bilan dans les six mois suivant le renouvellement de l'assemblée régionale.

Les premiers résultats de ce bilan font apparaître que le SRADDET est un schéma reconnu par les territoires et les partenaires de la Région. Ses ambitions fortes sont partagées. Elles répondent aux enjeux actuels et à venir des territoires. **Les conséquences de la crise sanitaire du Covid ont mis en lumière toute la pertinence des messages du SRADDET Grand Est.**

Des évolutions législatives récentes appellent toutefois à des évolutions de celui-ci :

- **La loi d'orientation des mobilités** (loi LOM) dispose que le SRADDET est le schéma qui fixe les objectifs de moyen et de long termes sur le territoire de la région en matière de logistique et de développement des transports de personnes et de marchandises. Le SRADDET Grand Est ne contient ni objectifs ni règles spécifiques au **transport de marchandises** ;
- **La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire** intègre dans le SRADDET des objectifs de lutte contre les plastiques et les dépôts sauvages.
- Selon **la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets**, le SRADDET doit intégrer des objectifs de développement des énergies renouvelables conformes aux objectifs régionaux prévus dans la prochaine programmation pluriannuelle de l'énergie.
- Le SRADDET doit aussi territorialiser, avant août 2023, des objectifs de réduction de la consommation foncière permettant d'atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN).

Par ailleurs, **la Région maintiendra en 2022 son accompagnement à l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de nouveaux Schémas de cohérence territoriale (SCoT)**, en lien avec les orientations du SRADDET.

b. Une politique d'aménagement dans la proximité avec les territoires, mobilisant pleinement les capacités d'intervention de la Région

En Grand Est, les Pactes territoriaux de relance et de transition écologique (PTRTE) s'inscrivent dans le cadre d'un **partenariat inédit en France avec l'Etat**. La Région a pris toute sa place dans cette démarche visant à établir un nouveau dialogue avec les territoires. Dès 2022, il s'agira pour elle de **tenir ses engagements sur le plan financier et sur la durée du mandat des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**. Elle participera à l'animation d'une centaine de PTRTE.

La Région apporte son soutien à toutes les communes pour améliorer le cadre de vie et les services de proximité. Elle mobilise également des dispositifs spécifiques en faveur de la résorption des friches, du soutien aux quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de l'habitat durable (réhabilitation des logements vacants dans les centralités et des logements énergivores dans tout le territoire), et des projets éligibles au Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Elle accompagne les centralités rurales et urbaines par un dispositif spécifique dont les objectifs sont **tous en phase avec les orientations du SRADET**.

Ce soutien aux centralités rurales et urbaines est **articulé avec le programme de l'Etat « Petites Villes de Demain (PVD) »**. La Région est intermédiaire de gestion de 7,4M€ de crédits d'études accordés par la Banque des Territoires, destinés à la réalisation d'études pour renforcer la vitalité de ces Petites Villes.

Tous ces dispositifs de droit commun seront mobilisés en 2022 dans la mise en œuvre opérationnelle des PTRTE. Pour répondre aux besoins particuliers des territoires, la Région **pérennise également un Fonds d'accompagnement territorial**, qui permet d'apporter des **financement sur-mesure aux projets inscrits dans les PTRTE qui ne trouveraient pas de solution dans les dispositifs de droit commun**.

Les aides accordées à travers ces différents dispositifs contribueront à l'effort de relance dans les territoires. La Région assume son rôle dans cet effort : la mesure d'urgence Relance rurale, achevée le 30 septembre 2021 mais dont les paiements seront échelonnés principalement en 2022, aura soutenu plus de 1400 projets de communes de moins de 500 habitants.

La Région **expérimente des actions pour répondre au mieux aux besoins des territoires**. Elle pérennise ainsi les appels à projets « Urbanisme durable » et « Reconversion des friches industrielles - Études et techniques de dépollution exemplaires ».

Conformément à ses engagements dans le Pacte Ardennes, notre collectivité a mis en place **une démarche expérimentale de reconquête du patrimoine bâti dans les Ardennes**. Une action forte sur le bâti contribue en effet à améliorer le cadre de vie et l'attractivité du département. Cette démarche s'appuie en particulier sur deux dispositifs respectivement à destination des propriétaires publics et privés : un Fonds commun avec les EPCI ardennais pour la rénovation des façades, une convention avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de laquelle les travaux réalisés par des propriétaires privés sur des bâtiments labellisés par la Fondation du patrimoine seront soutenus.

L'appui en proximité des territoires se traduit aussi par un soutien à l'ingénierie territoriale. A travers un dispositif spécifique, la Région participe au financement de postes dans les PETR, les syndicats mixtes, les associations de Pays, ou, à l'échelle de territoires de projet et en l'absence de structures de type PETR, les EPCI qui dédient des moyens d'ingénierie pour engager une démarche de contractualisation avec la Région.

Cet appui se traduit également par une démarche innovante **« la Manufacture du Grand Est »** pour accompagner territoires et collectivités territoriales dans leurs projets de développement, notamment celles peu dotées de moyens en ingénierie.

La Manufacture se déploie depuis avril 2021, avec des premières équipes mobiles d'ingénierie territoriale auprès de neuf territoires expérimentaux. Cette solution d'ingénierie supplémentaire, issue du Business Act Grand Est, est prise en charge à 100 % par notre collectivité. Ce faisant, la Région offre aux collectivités territoriales qui le souhaitent les clés nécessaires pour la concrétisation des projets qu'elles jugent déterminants pour leur avenir. L'objectif : épauler communes, communautés de communes et d'agglomérations et pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) afin de donner vie à leurs idées grâce à la mobilisation d'équipes mobiles spécialisées en design territorial, conception, montage et gestion de projets. Ces équipes réunissent les compétences d'agents régionaux, de consultants externes et de porteurs d'expertise locaux, le temps d'amener à maturité une idée nouvelle ou un projet complexe. Cette expérimentation s'achèvera mi 2022 à l'appui d'un bilan évaluatif pour ensuite être déployée plus largement.

c. Une gouvernance pour l'aménagement durable du territoire

La Région contribue activement à faire de la Plateforme régionale du foncier et de l'aménagement durable un outil de référence de sensibilisation et de montée en compétence autour des sujets sensibles du SRADDET (sobriété foncière, nature en ville). Les formats d'intervention de la Plateforme sont multiples : groupes de travail, séminaires, actions de formation / sensibilisation, séances plénières.

Notre collectivité anime par ailleurs des réseaux de compétences (Réseau rural, réseau des PAYS/PETR, réseau des chargés de mission aménagement des Parcs naturels régionaux) afin d'être un véritable centre de ressources et d'accompagner ainsi pleinement les territoires dans leur transformation.

3. Une région à énergie positive et sobre en ressources

Réchauffement climatique, restauration de la biodiversité, accès à l'eau, sont étroitement imbriqués et nécessitent une action régionale forte, cohérente et simultanée sur ces enjeux qui sont majeurs pour le bien-être des personnes.

En tant que chef de file, de par la loi NoTRé, sur l'ensemble des enjeux environnementaux, la Région forte de cette légitimité pour coordonner l'action publique, s'est voulue porteuse d'une ambition forte via les stratégies complémentaires sur la restauration de la biodiversité, la gestion intégrée de l'eau, la transition énergétique, le développement de l'hydrogène, la gestion économe des ressources et l'économie circulaire.

Ainsi, la division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 passe par la sobriété énergétique et l'abandon des sources d'énergies fossiles, dans les secteurs les plus émissifs.

Elle nécessite d'une part d'amplifier encore le rythme des rénovations thermiques des logements - ce programme incitatif restant la priorité régionale absolue, en complément des autres politiques régionales (Plan Lycée vert, programme de soutien à l'hôtellerie) -, **ou des locaux vacants énergivores**, contribuant par la même au développement économique local, à l'attractivité des territoires et à la réduction de la précarité des familles.

D'autre part, en matière de mobilité, en complément des solutions de mobilité douce et de transport collectifs existants, notamment mises en œuvre au titre de notre politique Transports, **la Région se dotera d'un plan d'actions pour accompagner la montée en puissance de**

la mutation du secteur des transports vers des motorisations décarbonées (électriques, biocarburants, biogaz et hydrogène).

Mais il est **tout aussi essentiel de rétablir les équilibres écologiques**, de réintégrer le vivant tant dans les territoires ruraux que les espaces urbains, notamment pour stopper l'érosion de la biodiversité, accroître le potentiel de séquestration naturelle du carbone et faire face aux conséquences du changement climatique déjà tangibles en Grand Est.

2022 marquera ainsi un tournant majeur dans l'action régionale en faveur de la biodiversité, avec le lancement du projet LIFE Biodiv'Est, vaste programme sur 10 ans de réintroduction de la biodiversité. L'ingénierie, qui sera mobilisée notamment dans les Maisons de la Région, permettra d'apporter, au plus près des territoires, un conseil adapté visant à une meilleure adéquation des projets d'urbanisme et des pratiques de gestion des espaces agricoles et ruraux avec les enjeux climatiques, de gestion de l'eau et de biodiversité.

A souligner enfin que la définition des ambitions et des objectifs à atteindre ne serait possible sans un socle de connaissances solides, structurées, pérennisées. **Notre collectivité s'investit tout particulièrement dans les différents systèmes de surveillance, d'alerte et de suivi de l'état de l'environnement**, pour permettre la mise à disposition d'une information fiable aux acteurs et décideurs du territoire, indispensable pour orienter l'action publique.

Ainsi, face aux besoins et à la dynamique de projets en forte croissance, **l'engagement régional en 2022 se concrétisera par un budget d'investissement en hausse, pour répondre notamment à la massification de la rénovation thermique, à la décarbonation des mobilités et à l'adaptation des territoires au changement climatique**, tout en renforçant les complémentarités avec les partenaires institutionnels (Ademe, Agences de l'Eau, Etat) et les programmes européens.

- a. Réduire les impacts environnementaux par la transition énergétique et le passage à une économie circulaire

Pour atteindre l'objectif d'une région à énergie positive et bas carbone en 2050 inscrit dans le SRADDET, les moyens d'actions de la Région seront amplifiés de manière à **accélérer les investissements en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics et des logements. Le recours aux énergies renouvelables locales et de récupération** continuera d'être accompagné par notre collectivité, dans une logique de cohérence avec les enjeux Eau et Biodiversité.

Le programme Climaxion, en partenariat avec l'ADEME, sera ainsi reconduit avec la signature d'un nouvel accord-cadre, en complémentarité et en articulation étroite avec les fonds européens.

Outre le soutien au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) pour lequel la Région a réussi à couvrir l'ensemble de son territoire de structures conseil aux particuliers, 2022 verra la mise en place du Contrat de Développement des Énergies Renouvelables, qui permettra, via la délégation de fonds de l'ADEME, un apport de ressources supplémentaires pour le financement de projets et leur accompagnement en ingénierie locale.

L'objectif principal est d'accélérer la transition énergétique et écologique et d'accompagner les territoires et les entreprises en faisant de cette transition un pilier de l'économie territoriale.

Pour accélérer la **décarbonation** de nos différents secteurs d'activités et massifier les énergies non polluantes, 2022 sera consacrée à accompagner le déploiement d'écosystèmes territoriaux permettant à la fois la production et l'utilisation d'hydrogène vert, pour des usages industriels et de mobilité lourde.

S'agissant des entreprises, pour atteindre les objectifs de la politique régionale dans le domaine de l'économie circulaire, notre collectivité poursuivra, en réponse aux attentes exprimées dans la phase II de la démarche Business Act, **une approche intégrée de la transition énergétique et écologique, sous la forme d'un parcours d'accompagnement des entreprises**. Ainsi, une offre traitant de l'ensemble des problématiques (risque climatique, économies d'eau et de matières, gestion des déchets, biodiversité, empreinte carbone) leur permettra de réaliser des gains de compétitivité, tout en assurant la baisse de leurs impacts environnementaux.

De plus, via le partenariat avec la Fondation Solar Impulse, il s'agira d'amplifier **l'implémentation des solutions à la fois efficaces sur le plan écologique et rentables**, en labélisant des solutions et par l'expérimentation de solutions labélisées répondant aux besoins du territoire sur les thématiques eau, énergie industrie et infrastructures, villes et mobilité, économie circulaire.

Enfin, notre collectivité **maintiendra son effort en faveur des programmes de prévention et de gestion des déchets**, afin d'atteindre les objectifs fixés dans le SRADDET, en particulier s'agissant des déchets issus des activités économiques.

- b. Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité et les paysages, par la massification des projets

En matière de biodiversité, les Régions ont une responsabilité particulière pour la création des **parcs naturels régionaux** et des **réserves naturelles régionales**.

Conformément aux conventions d'objectifs (2020-2022), la Région confirme son **soutien aux 6 parcs naturels régionaux du Grand Est**, pour qu'ils deviennent des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la stratégie régionale, et des lieux d'expérimentation des politiques publiques, avec un objectif de développement de la mutualisation d'étude et de fonctions supports inter-parcs.

Qu'il s'agisse de nature exceptionnelle ou de biodiversité ordinaire, **la Région renouvellera son soutien aux programmes de conservation et de valorisation des écosystèmes naturels portés par les 3 Conservatoires d'espaces naturels, ainsi qu'à la gestion des 27 réserves naturelles régionales**. Cette politique contribuera à l'objectif de la stratégie régionale de biodiversité de protéger 50 000 ha d'espaces supplémentaires d'ici 2030.

Pour répondre à l'aspiration de nos concitoyens à pouvoir bénéficier de nature de proximité, particulièrement révélée durant la crise sanitaire, **notre action mettra également l'accent sur le thème de la nature en ville et villages**, par la reconduction de l'appel à projets **"Trame verte et bleue"** qui ambitionne de reconstituer 1000 km de haies d'ici 2027. Ce programme phare, piloté par notre collectivité et au bilan très positif en termes de projets soutenus et d'acteurs impliqués, intégrera en outre un appui à l'ingénierie en faveur des territoires/zones blanches moins dotés en projets.

De surcroît, **l'élargissement de l'action régionale en faveur de la biodiversité à la cible des entreprises** sera poursuivi, avec un axe dédié (empreinte biodiversité, gestion du foncier), dans le cadre du partenariat avec l'Office français de la biodiversité. 200 sites industriels seront

accompagnés d'ici 2027. L'implication de citoyens sera également poursuivie au travers du conventionnement avec 80 structures d'éducation à l'environnement et un appel à projet dédié.

Le programme de suivi de l'état de la biodiversité, à travers l'**Observatoire de la biodiversité**, les appels à projets dédiés aux actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, seront poursuivis, la Région pouvant compter sur un réseau d'associations et de fédérations riches en compétences. Les résultats seront partagés au plus grand nombre sous la nouvelle plateforme <https://biodiversite.grandest.fr/>.

Enfin, forte de la dynamique collective créée à l'occasion de la Stratégie régionale Biodiversité adoptée en juillet 2020, la Région avec ses partenaires s'est mobilisée pour soumettre au financement de l'instrument financier européen LIFE, un programme d'actions ambitieux **LIFE Biodiv'Est** permettant ainsi de démultiplier à grande échelle les actions nécessaires pour inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité en Grand Est. Ce programme de 26M€, qui réunit 14 partenaires et 5 cofinanceurs sur 10 ans, débutera début 2022.

Sur le territoire du **Massif des Vosges**, dans un contexte de changement climatique et de pressions fortes, un plan volontaire et mobilisateur sera engagé afin de rendre ce territoire résilient, de favoriser son adaptation au changement climatique et d'assurer une qualité de vie à ses habitants et à ses visiteurs sur le long terme. Il s'agira d'accompagner les activités économiques, touristiques, agricoles et forestières dans l'objectif d'assurer leur compatibilité avec la préservation de la biodiversité, notamment forestière et prairiale, et de limiter leurs impacts sur la ressource eau.

Ainsi, une mission spécifique a été constituée pour conjuguer en transversalité, au bénéfice du Massif, les compétences dont dispose notre collectivité et accélérer les projets des territoires dans la perspective de sa transition vers un modèle de développement durable, en cohérence avec les grands enjeux environnementaux, la raréfaction des ressources, la dégradation de la biodiversité et les risques associés.

c. Un enjeu vital : Préserver le rôle de « château d'eau » européen du Grand Est

Le récent contexte climatique en Grand Est, caractérisé par des déficits hydriques en 2019-2020 dans des territoires habituellement bien pourvus en ressource eau et des inondations records à l'été 2021, confirme plus que jamais la **forte vulnérabilité de notre région et le bien-fondé de la stratégie Eau adoptée en juillet 2020**. En effet, la Région Grand Est est l'une des quatre Régions ayant souhaité prendre la **compétence animation et concertation dans le domaine de la ressource en eau et des milieux aquatiques** en raison de l'état des eaux et des enjeux sanitaires et environnementaux.

En complément de la mise en œuvre de la feuille de route dans les différentes politiques sectorielles régionales (agriculture, tourisme, industrie, aménagement, santé, transports...), le budget 2022 permettra **l'aboutissement de l'étude prospective sur l'évaluation des besoins en eau au regard de l'évolution des ressources disponibles à l'horizon 2050** : elle constituera un véritable outil d'aide à la décision pour la définition des solutions permettant une gestion équilibrée entre les différents usages de l'eau sur les 10 territoires identifiés comme les plus vulnérables.

Notre collectivité prévoit notamment de renforcer son appui aux actions visant à limiter les prélèvements sur les rivières et les nappes, des actions de restauration des milieux pour atténuer les impacts du Changement Climatique en préservant le cycle de l'eau.

En parallèle, la Région, forte de sa prise de compétence en matière d'animation-concertation, poursuivra son **appui aux démarches territoriales engagées en faveur de la préservation de la qualité de la ressource**, portées par les structures de bassin versant, les SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), les missions eau sur la nappe rhénane et la nappe de la Champagne crayeuse, les communes engagées dans la démarche zéro pesticide, tout en traitant de problématiques particulières (gestion des débits réservés sur les lacs, réduction des rejets de chlorures dans la Moselle).

L'extension du zonage de vulnérabilité aux nitrates sur une grande partie du bassin Rhin-Meuse doit se combiner avec une prise de responsabilité de l'ensemble des acteurs du territoire afin de préserver l'activité d'élevage et par là même les surfaces en prairies, maillons essentiels de la biodiversité, de la qualité des milieux et des sols et de la ressource en eau.

Notre collectivité **soutiendra la mobilisation du monde agricole pour la préservation de la qualité de l'eau** et la protection des captages d'eau potable vulnérables aux phytosanitaires et aux nitrates, à travers l'appel à projets "Filières agricoles protégeant la ressource en eau" en partenariat avec les Agences de l'Eau et en transversalité avec la politique agricole régionale.

Elle restera également mobilisée pour accompagner la montée en puissance des **programmes de prévention et de gestion des inondations** de même que les projets mixtes de restauration de cours d'eau et de développement des usages économiques de l'eau. Les initiatives seront poursuivies aux côtés des EPTB et syndicats locaux pour construire des **programmes intégrés à l'échelle des fleuves régionaux** (Meuse, Moselle, Seine, Rhin...), à l'instar du plan Rhin Vivant.

Par ailleurs, **un projet emblématique de remise en navigation du canal Rhin Rhône de 78 Km entre Neuf-Brisach et Strasbourg mobilisera les collectivités du territoire alsacien**. Ce projet fédérateur renforcera l'attractivité touristique de ce secteur tout en supprimant les fuites d'eaux et en renforçant les trames vertes et bleues.

Spécificité du Grand Est, la Région assure la gestion de l'III Domaniale et de quelques-uns de ses affluents ; notre collectivité maintiendra le cap défini dans le **Schéma de gestion de l'III**, avec la poursuite du programme de restauration des ouvrages hydrauliques, couplé à la production d'hydro-électricité.

4. Une stratégie globale de santé dans toute la région

La santé est une préoccupation forte des citoyens. **Les problématiques de santé sur les territoires du Grand Est sont nombreuses** : pénurie des professionnels de santé, accès de plus en plus compliqués aux soins notamment dans les territoires éloignés des centres hospitaliers, augmentation des situations de renoncement aux soins pour des raisons multifactorielles, indicateurs en santé qui se dégradent... **La recherche de solutions préventives, curatives à ces difficultés par la Région, aux côtés d'autres partenaires (Etat, départements, assurance maladie, professionnels de la santé, associations...) contribue de manière significative à l'attractivité de nos territoires et au maintien d'une offre de soins adaptée aux besoins des habitants du Grand Est.**

La feuille de route santé 2021-2027, votée en séance plénière en décembre 2020, est le fruit d'une vaste démarche de concertation territoriale, débutée en juillet 2020, au travers des conférences territoriales à dimension départementale réunissant les collectivités locales, les professionnels de santé, l'ARS et la CPAM.

Cette démarche de consultation avait pour objectif d'identifier les attentes du terrain à l'égard de la Région en matière de santé. Elle a été menée sur la base du « **Tour d'Horizon des actions santé de la Région Grand Est** » présentée en séance plénière du 9 juillet 2020 (bilan global de l'action du conseil régional en matière de santé) et **complétée par une consultation citoyenne dans le cadre de « Ma Région de demain »** finalisée en novembre 2020.

Cette feuille de route santé pour les 6 années à venir, s'inscrit en cohérence et en complémentarité avec les autres politiques publiques en santé et notamment avec le Programme Régional de Santé 2018-2028 de l'ARS.

Elle présente comme particularité, au-delà du fait qu'elle s'appuie sur une consultation des acteurs de terrain, d'impliquer la quasi-totalité des commissions et directions métiers de la Région tant la thématique santé irrigue de très nombreux domaines (environnement, formation/enseignement supérieur, innovation, développement économique, THD...).

2022 sera l'année de mise en œuvre de la feuille de route, véritable cadre d'intervention de la Région, dans quasi toutes ses composantes, dans le champ de la santé.

Un plan d'actions intégrant une révision de l'ensemble des règlements d'intervention encadrant l'activité de la direction santé, la mise en œuvre de projets identifiés (en lien avec le PRSE, la feuille de route Télémédecine notamment), et l'organisation d'AAP et d'AMI sera établi et mis en œuvre dès le 1^{er} semestre 2022 après validation par les élus.

Cette approche centrée sur le périmètre d'actions de la direction santé sera complétée par celles portées par les autres directions métiers dans le cadre de plans d'actions spécifiques.

Durant l'année 2022, les démarches engagées avec les Groupements Hospitaliers Territoriaux (GHT), les CHU dans le cadre du programme REACT EU seront poursuivies par la Direction Fonds Européens en lien avec la direction santé et en coordination avec l'ARS dans le cadre du schéma régional d'investissement du Ségur de la Santé. Ce programme, pour un système de santé plus résilient, engageant plus de 62 millions en Grand Est permettra aux établissements des GHT ainsi qu'aux CHU porteurs de projets de se doter d'équipements spécifiques. Pour exemple dès 2022, les 3 CHU du Grand Est seront dotés d'Unités Mobiles Sanitaires permettant notamment de prendre en charge des patients en situations exceptionnelles (épidémies, accidents impliquant de nombreuses victimes...).

Par ailleurs, la création d'un centre de ressources et d'expertises dans le cadre du Business Act Grand Est 2 apportera une dimension supplémentaire à l'action régionale en santé aux côtés de l'Etat, des industriels, des associations et des représentants d'usagers. La direction santé, au côté de Biovalley France, pilote la création de ce centre.

La déclinaison opérationnelle de la feuille de route santé à l'échelle du périmètre de la direction santé, au plus proche des territoires et aux côtés des partenaires, des professionnels de santé et des habitants sera rendue possible notamment **par un budget en investissement et en fonctionnement en hausse.**

a. Accompagner les acteurs de la santé et animer les territoires

Engagée depuis plusieurs années dans le développement de Maisons de Santé Pluri professionnelles et dans l'aide aux internes en médecine générale durant leurs stages dans les zones peu denses, la Région souhaite aller plus loin pour amener les professionnels médicaux et paramédicaux à faire le choix de s'installer dans les territoires du Grand Est et d'y maintenir leur activité.

Par ailleurs, la Région impliquée dans l'aménagement des territoires doit prendre en compte les problématiques liées à la mise à distance de l'offre de soins des citoyens, au gré des réformes sanitaires successives et ceci pour deux raisons majeures : la garantie d'un égal accès aux soins pour tous et la prévention du risque de renoncement aux soins.

En terme d'accompagnement des professionnels de santé et d'animation des territoires, seront engagés dès 2022 :

- **L'extension de l'accompagnement à la création de Maisons de Santé Pluri Professionnelles à des structures privées.** Jusqu'en avril 2021 – date du vote d'une révision du règlement d'intervention relative aux MSP - la Région accompagnait uniquement MSP publiques ;
- **L'aide à l'installation de tous professionnels, médicaux et paramédicaux**, dans des zones sous denses ou en Quartiers prioritaires de la Politique de la ville, que ce soit en centre de santé, maison de santé ou encore cabinet individuel ;
- **Le soutien des professionnels de santé à l'acquisition de matériels nécessaires** à la prise en charge de patients ciblés. Cet accompagnement se fera sur la base d'un projet de santé examiné par une commission ad hoc composée d'élus ;
- **La création de tiers lieux santé multi modaux** permettant d'assurer l'hébergement d'étudiants et de professionnels intervenant en zones peu denses, l'accès à des espaces de réunions favorisant les interactions entre professionnels en présentiel et en visio, la possibilité de bénéficier de conditions adéquates pour suivre de l'enseignement à distance, voire des séances de simulation. **Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé en 2022 ;**
- **Le développement d'une approche visant à soutenir « l'aller vers » en vue de favoriser l'accès aux soins.** Cette approche est double et prévoit le soutien à des actions rendant mobiles les « services de soins » vers les lieux de vie des citoyens-patients (ex : bus dentaires) ou proposant aux patients les moyens de se déplacer facilement vers les lieux de soins dont ils ont besoin. (taxis solidaires, etc.). Des Appels à Projets et des des Appels à Manifestation d'Intérêt concernant ces projets de « mobilité –santé » seront lancés en 2022.
- **Le soutien à des projets d'hôtellisation** pour des patients vivant à distance des lieux de soins, portés par des opérateurs publics (hôpitaux) ou privés. Un Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à ces projets « d'hôtels hospitaliers » sera lancé en 2022 ;
- **L'accompagnement des structures de premiers secours et le soutien à la création de maisons de soins non programmés.** Le règlement d'intervention concerné sera révisé et soumis aux élus courant 1^{er} semestre 2022.

b. Garantir des conditions favorables à la santé et au bien-être

Convaincue que la médecine de demain est avant tout une médecine préventive, la Région souhaite, dès 2022, renforcer ses engagements en matière d'éducation, de prévention et de promotion de la santé, notamment à l'attention des personnes en situation de vulnérabilité et des jeunes, ainsi que dans des domaines tels que celui de la santé environnementale.

Les principales actions porteront sur :

- **La santé des 15-29 ans :**
 - Des assises relatives à la santé des jeunes seront organisées en février 2022. Sur la base des conclusions de cette journée, un plan d'actions sera établi.

- En amont de ces assises, un travail préparatoire est engagé avec des étudiants de Centrale Sup Elec en vue de construire un tableau de bord dynamique relatif à la santé des jeunes ainsi qu'un benchmark concernant les nouveaux vecteurs d'information mobilisable dans le champ de la prévention. Ces éléments viendront nourrir les assises.
 - Le soutien au développement des Maisons des adolescents est envisagé courant 2022. Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé dans ce cadre.
- **La santé et la qualité de vie au travail :**
- Par la sensibilisation des entreprises du Grand Est sur les modalités d'accompagnement à l'organisation de l'Activité Physique Sportive, les acteurs et les sources de financement ou avantages financiers dédiés.
 - Par l'organisation de l'offre de pratiques physiques et sportives d'entreprises notamment de petites tailles sur des territoires spécifiques (périurbains, ruraux). La mutualisation des moyens sera à privilégier (espaces interentreprises, Maisons Sport santé, créneaux de gymnases municipaux, offres et animateurs sportifs partagés ...). Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé en 2022 sur cette thématique.
- **La lutte contre l'inactivité physique :**
- Par le soutien au développement des Maisons Sport Santé. Un Appel à Manifestation d'Intérêt sera lancé en 2022 dans ce cadre.
 - Par l'accompagnement du développement de l'offre dans le cadre de Prescri'mouv en permettant aux effecteurs de diversifier leur offre (achat de matériel dont des véhicules pour aller vers).
 - Par la réhabilitation/développement des installations des parcours sport /santé en collaboration avec la Société Française de Cardiologie. Dans cette perspective, un AAP sera lancé en 2022.
- **La santé environnementale :**
- Dans le cadre du PRSE (Plan régional Santé-Environnement) avec notamment le lancement d'appels à projets pour favoriser les initiatives locales au plus près des citoyens et le soutien à des dispositifs régionaux.
 - Cette thématique sera également abordée dans le cadre des travaux portés par le futur centre de ressources et d'expertises en santé.
- **La santé et la culture :**
- En accompagnant l'accès à la culture pour tous les publics en situation de soin, de handicap ou d'isolement. Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt en 2022.

c. Innover pour la santé de demain

La Région, au travers de ses soutiens multiples à des plateformes d'innovation, contribue à faire du Grand Est une terre d'innovation.

S'appuyant sur le réseau THD dont elle porte le déploiement, elle s'engage dans une dynamique visant à **rendre accessible des solutions en e- santé, pour les professionnels et les citoyens sur l'ensemble du territoire.**

En avril 2021, la Région a signé avec l'Etat (Préfecture, ARS) ainsi que l'assurance maladie, une feuille de route Télémédecine 2021-2023. Elle vise **la mise en place de 100 nouveaux sites de télémédecine et la réactivation de 100 sites en termes d'usage** à l'aide d'une méthodologie globale de projet confié au GIP Pulsy (groupement régional d'appui au développement de la e-santé).

La direction santé est concernée à double titre par la **feuille de route Télémédecine** :

- Aux côtés des autres signataires, elle est en charge du suivi de sa mise en œuvre. 2022 sera l'année de la mise en production à grande échelle du modèle de déploiement qui aura été stabilisé au cours du dernier trimestre 2021.

Cette démarche centrée sur la Télémédecine est menée en totale cohérence avec **les volets numériques et e-santé des projets TIGA** (Territoires d'Innovation Grande Ambition). Concernant le projet E-Meuse santé, il fait l'objet d'un soutien financier régional à partir notamment du budget dédié à la direction santé.

C. La mobilité, vecteur de cohésion territoriale et sociale du Grand Est (budget de l'ordre de 1 Md€)

1. Une mobilité ferroviaire innovante, durable et pour tous

2022 devrait être marqué par un retour progressif et partiel à un niveau de fréquentation d'avant crise sanitaire. Les discussions avec SNCF Voyageurs sont encore en cours pour négocier le devis 2022, l'un des objectifs pour notre collectivité étant de reconduire une prise en charge exceptionnelle liée à la crise sanitaire accordée en 2021.

La Région se donnera les moyens de poursuivre sa politique extrêmement ambitieuse en matière de politique ferroviaire, fondée sur les piliers suivants :

- Renforcement du pilotage contractuel de nos relations avec la SNCF. 2022 verra la négociation du nouveau contrat de gré à gré avec SNCF Voyageurs, avec l'objectif de définir une trajectoire d'amélioration de la productivité de SNCF Voyageurs pour les années à venir ;
- Mise en concurrence progressive du réseau avec, dès aujourd'hui, 3 lots identifiés : Ligne 14 Nancy-Vittel, lignes de la Bruche et du Piémont des Vosges, appel d'offre transfrontalier ;
- Transfert des lignes de desserte fine du territoire (LDFT), dans la suite du protocole signé avec l'Etat et SNCF Réseau le 20 février 2020.

S'agissant des **investissements en faveur du matériel roulant, 2022 verra la mise en place d'une concession portant sur leur financement et leur gestion avec la SPL Grand Est Mobilités. Ces investissements permettront :**

- **La poursuite des programmes d'acquisition** : 30 rames Régiolis pour les dessertes transfrontalières vers l'Allemagne, 9 rames Régiolis domestiques pour remplacer les matériels anciens et développer l'offre ferroviaire dans le cadre du Réseau Express Métropolitain de Strasbourg, 3 rames Régiolis bimode H2 et 16 rames TER2NNG d'occasion, auprès de la Région Normandie (les deux premières rames ayant été transférées en 2021 pour leur homologation ERTMS) ;

- **La poursuite du financement** des opérations à mi- vie des 125 AGC et 41 TER 2NNG, de la rénovation des voitures Corail, avec en parallèle la mise au standard « TER200 » des voitures de la Vallée de la Marne, des autres opérations de mise aux normes pour l'amélioration de la performance et de la sécurité du réseau (ERTMS, ATO (système d'automatisation de la conduite), de l'amélioration de la sécurité des équipements radio sol-train, ...) et de l'industrialisation des opérations de maintenance des organes majeurs du matériel roulant (essieu, pantographe, attelage, etc.) ;
- **Le financement des installations de maintenance**, avec notamment le démarrage des travaux à Montigny-lès-Metz.

S'agissant des infrastructures ferroviaires, les travaux structurants se poursuivront avec, en particulier, l'amélioration du nœud de Mulhouse, la 4ème voie de Vendenheim, l'axe Metz-Luxembourg, les études REM de Strasbourg, les travaux sur la ligne Epinal-Saint-Dié et l'électrification de la ligne Paris-Troyes (dont la phase 2 sera engagée). En parallèle, le programme de travaux d'urgence sur les LDFT se poursuivra en accord avec les conventions signées en 2020 et en 2021.

2. Un réseau routier régional en voie d'unification

Le réseau routier régional permet d'offrir quotidiennement un service de transport scolaire à près de **199 000 élèves** et des dessertes interurbaines à environ **40 000 usagers commerciaux**.

En 2022, la politique de verdissement du parc, déjà amorcée, sera poursuivie.

3. Des plateformes aéroportuaires et portuaires soutenues

La crise sanitaire de 2020 a fragilisé les plateformes aéroportuaires régionales dont l'activité est tournée vers le transport de passagers commerciaux, en réduisant considérablement l'activité des compagnies aériennes pendant plusieurs mois. **Au niveau national, à fin juin 2021, le nombre de passagers ayant transité par un aéroport français représente moins de 20% du volume mesuré sur la même période de janvier à juin 2019.**

Les projections de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA) prévoient que le trafic de passagers ne retrouvera pas son niveau de 2019 avant 2025, en raison des évolutions structurelles mises en œuvre par les compagnies aériennes au cours de l'année 2020 (réduction massive des effectifs, mise au rebus anticipée de pans entiers de la flotte d'avions, annulation de commandes de matériel).

Alors que la Région avait engagé la définition d'une stratégie aéroportuaire à l'échelle du territoire régional fin 2019, cette démarche a dû être provisoirement suspendue afin de traiter les situations d'urgence présentées par les trois principales plateformes bénéficiant d'accompagnements financiers de la Région.

En 2022, la Région poursuivra son accompagnement en faveur du fonctionnement des plateformes aéroportuaires, pour permettre aux **aéroports de Strasbourg Entzheim, de Metz-Nancy-Lorraine et de Vatry** de faire face à leurs charges d'exploitation.

Concernant les ports, la Région soutiendra en 2022 les investissements des SEMOP de Mulhouse et de Colmar et du SMO des Ports Lorrains.

4. Le premier Plan vélo régional hors Ile de France en 2022

Alors que 2021 et en particulier la phase de déconfinement ont vu une véritable explosion de l'usage du vélo au plan national et que le potentiel de multimodalité vélo/train apparaît particulièrement élevé, la Région établira en 2022 un Plan vélo régional.

Elle sera la première Région à se doter d'un tel outil opérationnel, hors Ile de France.

D. Le Grand Est, une région où chacun peut se réaliser (budget de l'ordre de 1,1 Md€)

1. Permettre à tous, notamment aux jeunes, de s'insérer dans un marché de l'emploi favorable au regard des besoins immédiats et à venir des entreprises du territoire

Le contexte économique post crise COVID voit de fortes tensions sur le marché du travail, avec des demandes d'entreprises non satisfaites d'une part et des demandeurs d'emploi en difficulté pour accéder à l'emploi et à la formation, principalement pour des problématiques de mobilité, d'autre part.

En matière de politique de formation professionnelle, ce contexte de pénurie et l'accélération des transitions écologique et numérique fait que 2022 se caractérisera par le **maintien d'un fort volontarisme afin de favoriser, l'employabilité de tous en priorité vers les métiers les plus en tension.**

Il s'agira également de favoriser, en s'appuyant sur le PACTE, **l'accès aux compétences des métiers de demain** (numérisation croissante des fonctions, transformation écologique et métiers afférents). Les formations adaptées à l'agriculture ou au bâtiment durable seront ainsi, par exemple, facilitées.

Par ailleurs, conformément aux engagements pris dans le cadre du Plan Régional d'Investissement dans les compétences et du PACTE 2019-2022, les formations des plus éloignés de l'emploi ou des moins qualifiés seront maintenues à un niveau important.

Forte de ces constats, **la Région va investir dès janvier 2022 dans un ambitieux Plan Emploi Compétences** pour apporter des réponses de proximité aux entreprises et aux demandeurs d'emploi. **La priorité sera mise en 2022 vers les métiers en forte tension** en favorisant les formations et la promotion des métiers. **Il s'agira de favoriser les transitions de compétences vers ces métiers et de diminuer sensiblement les écarts entre les compétences recherchées aujourd'hui par les entreprises et celles des personnes.**

Ce plan, fléché sur les métiers en tension, présentera **un volet d'aide à la mobilité** qui permettra aux jeunes et aux demandeurs d'emploi s'orientant vers un métier en tension de bénéficier d'une aide dédiée.

Le Plan Emploi Compétences actera également **l'élargissement du Parcours d'acquisition des compétences dans l'emploi (PACE), dispositif de formation et d'immersion en entreprise, imaginé en Grand Est.**

Au-delà des métiers en tension, **la Région poursuivra en 2022 son investissement massif pour qualifier les demandeurs d'emploi** en mobilisant des moyens très conséquents pour l'achat de formations et de projets sur mesure.

Les actions de formation ainsi déployées sur l'ensemble du territoire visent tout particulièrement à **anticiper les besoins en compétences émergeant dans le champ de la transition énergétique, du numérique et de l'industrie de demain.**

Elles **évoluent aussi dans leurs modalités pédagogiques**, la Région souhaitant assumer une transformation profonde de son offre, en privilégiant une approche compétence à une approche diplôme, en favorisant l'innovation pédagogique (format hybride présentiel/distanciel, instauration de tiers lieux, recours aux outils virtuels, formation en situation de travail) et en renforçant l'individualisation des parcours.

Le futur contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles permettra de croiser le regard des partenaires sur ces évolutions.

2. Des réponses adaptées aux besoins de formation et de recrutement du secteur sanitaire et médico-social

Pour répondre à la forte demande de recrutement d'un secteur particulièrement en tension, dont la crise sanitaire a montré toute l'importance pour le bon fonctionnement des structures d'accueil et de soins, la Région, avec le soutien du Plan de Relance de l'Etat, **a fait le choix d'une augmentation des quotas d'infirmiers et d'aides-soignants.**

Des capacités supplémentaires seront également déployées dès 2022 pour former davantage de stagiaires aux métiers de l'aide à domicile, et ce au regard des enjeux de vieillissement.

En 2022, 510 places supplémentaires d'infirmiers et 668 places supplémentaires d'aides-soignants seront dans les instituts de formation. L'augmentation globale du nombre d'apprenants explique une projection en augmentation des dépenses 2022 consacrées aux bourses, pour sécuriser les parcours de formation.

En accompagnement de l'augmentation des quotas **une campagne de valorisation des métiers, tout particulièrement celui d'aide-soignant, sera déployée** afin de renforcer l'attractivité du métier et de la formation, ce métier demeurant trop peu connu et pourtant porteur de sens.

L'ensemble de ces orientations sera partagé courant 2022 avec tous les partenaires du secteur pour **élaborer de manière concertée des schémas des formations sanitaires et sociales** permettant de définir la stratégie de déploiement des nouvelles places et les évolutions pédagogiques à proposer, en lien avec les employeurs, pour fluidifier les parcours et répondre aux enjeux de demain.

Sur le plan immobilier, les augmentations de quotas ainsi que la vétusté de locaux, **conduiront la Région à soutenir certains projets.** Leur priorisation fera l'objet du prochain schéma des formations sanitaires et sociales.

3. Une information et une promotion renforcées des métiers en tension et des métiers d'avenir

La politique d'orientation, de pilotage et de l'action transfrontalière sera mobilisée en 2022 là aussi autour des enjeux liés à la situation de **l'emploi dans les métiers connaissant des tensions et les métiers d'avenir dans les filières stratégiques définies par le Business Act Grand Est.**

Tout en poursuivant le déploiement de nos outils d'information, conformément à nos compétences réglementaires, la Région s'engagera dans une action volontariste de promotion des métiers en tensions de recrutement et des formations y conduisant. Cette stratégie de promotion pluriannuelle s'appuiera sur les réalités territoriales et transfrontalières du marché du travail.

Elle supposera également le **renforcement de nos capacités prospectives** grâce à la mise en place de nouvelles méthodologies, issues d'une collaboration inédite avec des organismes nationaux dédiés aux études prospectives.

Ces stratégies de promotion privilégieront le **recours à la digitalisation** et s'appuieront sur les nouvelles possibilités qu'offre l'intelligence artificielle pour faciliter la mise en relation fructueuse entre les offres et les demandes de stages, d'emploi ou de formation.

Un des enjeux sera de **mobiliser l'ensemble de l'écosystème de l'information et de l'orientation régional autour de cet objectif de promotion des métiers et des formations en tension ou d'avenir.**

La mobilisation du Fonds social européen (FSE) et du programme Erasmus + sur de nouveaux axes permettra de renforcer notre présence territoriale et de coordonner l'ensemble des acteurs autour de ces priorités.

4. Les lycées du Grand Est, des creusets d'exemplarité

L'investissement sur les lycées durables, initié en 2021, sera maintenu en 2022.

Rappelons que le Plan « Lycées verts » initié par notre collectivité repose sur des objectifs ambitieux de **Bâtiments Basse Consommation (BBC) d'ici 2050**. Ce plan, doté de moyens conséquents, porte sur la performance énergétique des établissements, la réduction des consommations d'énergie et le recours aux énergies renouvelables. En 2021, dans le cadre du Plan de relance, il a été notamment procédé à une série de travaux sur les systèmes de chauffage et plus de 70 opérations de maintenance lourde ont été effectuées dans des bâtiments énergivores.

En parallèle, la Région veillera en 2022 à améliorer la qualité de l'air intérieur dans les établissements : au regard des enjeux sanitaires et des attentes évolutives de la communauté éducative sur le sujet, l'approche initialement ciblée sur un projet d'achat de capteurs de CO2 est élargie à la thématique plus globale de la qualité de l'air intérieur dans les lycées. L'approche, en cours de définition, permettra d'établir un plan d'actions, qui intégrera également les enjeux des plateaux techniques des lycées.

L'ambition portée par notre collectivité pour le « lycée du futur » prendra en compte le renforcement de l'attractivité, de la qualité et des conditions d'accueil des lycéens dans

les internats et leur éventuelle ouverture, quand cela est possible, à d'autres publics : internat du futur, adaptation aux cartes de formation et à leur dynamique.

S'agissant de la restauration, le projet de « **Très haut débit de l'alimentation** », **projet original et ambitieux ayant pour perspective de relocaliser les approvisionnements de la restauration collective, notamment des cantines scolaires, en Grand Est** pour offrir une alimentation de qualité durable et développer la production agricole vers des débouchés en circuits de proximité, sera mis en œuvre.

Un plan régional pour la sûreté et la vidéo protection des lycées sera par ailleurs engagé tandis que le développement du Lycée 4.0 se poursuivra, avec notamment l'équipement des lycéens en ordinateur.

Le Plan de Qualité des Services et de Valorisation des Métiers (PQSVM) sera poursuivi, avec la mise en place de l'ensemble des EMOP, l'amélioration des conditions de travail des agents ATTEE dans les lycées (ex : expérimentation de robotisation de certaines tâches et fonctions, exosquelettes, ...), la poursuite de la mise en œuvre de la démarche d'harmonisation des dotations de postes dans les lycées, et le déploiement de diagnostics d'établissements.

Enfin, la démarche stratégique des réseaux d'établissements sera engagée, Le schéma directeur des lycées pourra ainsi faire l'objet d'évolutions, en valorisant les capacités d'accueil d'établissements supports, en confortant la qualité des filières d'enseignement et en renforçant la cohérence de la carte des formations.

L'adhésion à des Campus des métiers et des qualifications (CMQ) sera encouragée en parallèle.

5. La Région toujours au plus près des jeunes du Grand Est

- a. Permettre aux jeunes apprenants d'être mobiles et de se loger pour accéder à leur formation ou leur emploi sera l'une des priorités de la Région en 2022*

En plus du **Pass Mobilité Jeunes**, évoqué plus haut et en cours d'élaboration, il est proposé de renforcer des actions complémentaires concourant à la problématique cruciale du logement de jeunes, comme le renforcement du partenariat avec les acteurs du logement étudiant (Crous) et ou avec les plateformes Loj'Toit Jeunes, réparties sur tout le territoire, avec une incitation aux expérimentations pour des formes en formes de logement innovantes (ex : tiny houses, habitat intergénérationnel ...). Le partenariat avec Action Logement sera renforcé, notamment dans sa visée territoriale, afin de mieux cibler les besoins de construction et de rénovation, à travers l'action Cœur de Ville.

En complément, des **Assises du logement des jeunes** seront organisées, afin de dresser un état des lieux complet des besoins et envisager une intervention régionale plus ambitieuse, en résonance avec l'engagement de campagne du président J. Rottner de construire 2000 logements écoresponsables pour les jeunes en Grand Est.

- b. Favoriser la mobilité transfrontalière et internationale des jeunes*

Une autre priorité sera **d'améliorer l'ouverture d'esprit et l'insertion professionnelle des jeunes par la mobilité internationale, par le soutien des mobilités à l'étranger et l'amélioration du niveau de langues** par une communication renforcée sur la plateforme linguistique Do You Speak sur l'application Jeun'Est.

Il sera également question, dans le cadre de la présidence de la Grande Région, de positionner le Grand Est au cœur d'échanges transfrontaliers réguliers entre jeunes (Grande Région, Interreg Rhin Supérieur), sur les grands sujets de politique publique qui les intéressent directement.

c. La santé des jeunes, une priorité régionale

Agir sur la santé des jeunes en Grand Est dans le cadre de la feuille de route Santé constituera une action d'importance, pour développer des réponses adaptées d'ici 2027, sur trois sujets phares : la prévention, l'accès aux droits, l'accès aux soins pour les jeunes.

Dans cette perspective, des **Assises de la santé des jeunes** seront organisées en **2022**. Déjà, à la rentrée 2022, les jeunes du Grand Est seront appelés à répondre à un grand questionnaire sur leur santé et bien-être, qui contribuera à dresser un baromètre fiable en complément des études réalisées par l'Observatoire Régionale de la Santé.

d. Des clés pour une citoyenneté éclairée

Le volet « **Citoyenneté et culture** » de la Politique Jeunesse, déployée depuis plusieurs années avec volontarisme et ambition par notre collectivité pour accompagner les jeunes du Grand Est dans leur parcours vers l'autonomie, et leur permettre d'être des citoyens engagés dans la vie de la Cité, sera poursuivi et accentué, en écho aux récents événements.

De grands projets seront ainsi menés, sur les médias, la liberté d'expression, le dessin de presse (partenariat avec Cartooning for Peace), l'engagement (Rendez Vous de l'Engagement, renouvellement du Conseil Régional des Jeunes), la culture (Villa Médicis), la solidarité (lutte contre la précarité menstruelle) et l'éco-responsabilité.

6. Le Grand Est, une région qui promeut le « vivre ensemble »

La lutte contre les violences faites aux femmes sera une grande cause régionale en 2022, avec le déploiement d'un plan d'actions pluriannuel, qui interviendra après l'organisation d'Assises et l'audition des partenaires et acteurs en responsabilité sur le sujet.

Des parcours de formation et de remobilisation pour les femmes pourraient être mis en place, de même qu'un plan de soutien à des structures de refuge permettant un accompagnement complet et efficace dans les territoires.

Les actions d'encouragement au leadership féminin seront poursuivies, à l'instar du projet d'empowerment « **Elles osent en Grand Est** », qui met l'accent sur la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, inspiration venue du Québec et qui s'exprime grâce à un partenariat fructueux entre notre collectivité et l'Office Franco-Québécois de la Jeunesse.

Par ailleurs, un projet interreligieux revisité sera développé, en résonance avec les urgences de notre société.

Enfin, la démarche de démocratie participative « Ma Région demain », outil innovant au service d'une relation nouvelle et plus proche des citoyens sera largement mobilisé pour mieux accompagner leurs aspirations et nourrir les politiques publiques déployées par notre collectivité (sur des sujets 2022 tels que le SRADDET, En route vers les JOP 2024, etc.).

7. Le Sport, un révélateur des forces et ambitions du Grand Est

Préparer les JO Paris 2024 et en faire un atout pour le territoire, en fédérant les initiatives, renforçant les passerelles entre acteurs, faisant évoluer la politique régionale vers le « sport société » ou « sport pour tous », en prenant davantage en compte la pratique loisirs / bien-être en complément du haut niveau, au bénéfice de la transversalité du Sport : emploi et formation aux métiers du sport, jeunesse, santé, aménagement des territoires.

La Région se positionne résolument dans la préparation des jeux, avec une prestation d'accompagnement qui sera proposée pour « faire Région autour du Sport », en valorisant les dynamiques de territoires autour de Terre de Jeux 2024 et des CPJ, mais aussi de la diversité de l'offre sportive en région.

Développer une politique sportive écoresponsable, en lien avec l'ADN sportif du Grand Est lié aux sports de nature ; volet « développement durable » intégré aux dispositifs de soutien aux acteurs sportifs afin de sensibiliser tous les partenaires à une démarche écoresponsable. Seront notamment concernés les aides aux manifestations sportives et les partenariats avec les ligues et comités sportifs régionaux.

Le volet **Egalité et lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans le sport** restera également un axe de travail fort, de même que l'accompagnement des acteurs sportifs pour le respect des valeurs de la République. Ce dernier point est une attente forte, exprimée. Rappelons que le sport est le deuxième lieu de radicalisation en France, après la prison.

E. Accompagner la mise en œuvre de la politique régionale grâce à une administration modernisée (budget de l'ordre de 450 M€)

1. Une administration capable de moderniser son fonctionnement pour gagner en efficacité

Dans le contexte sanitaire traversé, l'administration se doit de mettre à disposition des agents un environnement de travail en adéquation avec les besoins de leur métier dans un souci de respect des normes en matière d'hygiène et de sécurité, de maîtrise des coûts et d'amélioration de la qualité des services rendus tant en interne à la collectivité qu'aux usagers. Il s'agira en 2022 d'adapter les modes de déplacement et les espaces de travail des agents dans la droite ligne de la politique de ressources humaines.

2022 verra l'aboutissement de la démarche de co-construction **Plan de Mobilité Employeur** lancée en juin 2021 et la mise en œuvre progressive de son plan d'actions pluriannuel pour lequel des événements, manifestations, expérimentations seront mis en œuvre pour accompagner les changements de pratique de mobilité des agents. En outre, l'évolution du parc automobile se poursuivra par l'acquisition de véhicules électriques ou hybrides et la conversion au bioéthanol.

En 2022, il sera également question d'anticiper au mieux les adaptations organisationnelles de la collectivité, les évolutions des modes de travail - notamment les effets de la généralisation du télétravail -, d'intégrer les objectifs de performance énergétique et les obligations réglementaires (ex : Agendas d'Accessibilité Programmés). La connaissance du

parc immobilier régional permettra de consolider une stratégie patrimoniale pour l'avenir et d'optimiser des surfaces de bureaux.

2. Une administration portée par l'innovation numérique, tournée vers l'utilisateur

2022 marquera une année de transition dans l'ambition numérique de la Région. Un nouveau Schéma Directeur du Système d'Information et du Numérique sera formalisé au 1er semestre 2022. Il porte l'ambition de structurer l'offre numérique et de redonner un plein potentiel au Système d'Information (SI) après la première phase de fusion de celui-ci sous la mandature précédente.

A ce titre, les programmes d'ensemble suivants seront engagés :

- Programme « **Durabilité du socle technologique et applicatif** » : opérations visant à l'optimisation de l'utilisation des actifs du patrimoine ;
- Programme « **Numérique responsable et de confiance** » : opérations visant à répondre aux enjeux sociétaux (développement durable, confiance et sécurité dans les usages) ;
- Programme « **Administration 4.0** » : opérations visant à atteindre l'excellence opérationnelle de la dématérialisation : digitalisation de l'activité, développement du collaboratif, mise en œuvre d'une culture commune ;
- Programme « **Région orientée usagers** » : opérations visant à automatiser la gestion de la relation aux usagers de la collectivité ;
- Programme « **Smart territoire et attractivité** » : opérations visant à accompagner le territoire dans sa transformation et à exploiter le numérique comme levier de valeurs pour la Région.

3. Un éco-système au service de l'efficacité interne

La collectivité déploiera en 2022 un écosystème dit « **digital workplace** », dont l'enjeu principal est d'accroître l'efficacité interne et de propager une culture commune au sein de la Région. L'ensemble des collaborateurs disposera d'une solution de communication et de collaboration unifiée, cohérente et homogène, parfaitement intégrée à notre système d'information, et accessible en mobilité et à distance. Il s'agit donc aujourd'hui d'effectuer un alignement avec des ambitions contemporaines :

- Réinventer la communication interne et garder le lien avec tous les collaborateurs, notamment les agents œuvrant, au quotidien, dans les établissements d'enseignement qui sont, du fait de leurs missions, plus éloignés des outils numériques ;
- Faciliter et sécuriser le télétravail, le travail sur le terrain et en mobilité (logique d'organisation territorialisée) ;
- Développer la transversalité et l'intelligence collective, en interne comme en externe, dans une logique d'amélioration de la culture commune ;
- Accompagner la transformation digitale dans le quotidien des collaborateurs (digitalisation de l'activité).

4. Un objectif d'excellence dans la relation usagers

Le projet relatif à la **gestion de la relation usagers** ou CRM (Customer Relationship Management) sera également initié, en lien avec la stratégie de gestion des relations et interactions de la collectivité avec ses usagers ou partenaires potentiels.

Un système CRM aide les entités à interagir en permanence avec les usagers, à rationaliser leurs processus et à améliorer leur efficacité. Le projet enregistrera les coordonnées des usagers (adresses e-mail, numéros de téléphone, profils de réseaux sociaux, etc.). Il pourra également extraire automatiquement d'autres informations (dernières actualités sur les activités d'un partenaire, par ex.) et aussi stocker des données (préférences des usagers en matière de communication, notamment).

Il organisera ces informations afin de proposer un enregistrement exhaustif des personnes et des entreprises et de permettre ainsi de mieux comprendre les relations au fil du temps. La solution déployée améliorera la gestion des relations usagers en créant une vue à 360° de ceux-ci, en capturant leurs interactions avec la collectivité et en faisant ressortir les données requises afin d'améliorer les échanges avec eux.

PARTIE 3 : INVESTIR MASSIVEMENT TOUT EN MAITRISANT NOTRE TRAJECTOIRE BUDGETAIRE

En 2022, la politique d'investissement de la Région Grand Est sera à un niveau record, en dépassant 1,4 milliard d'euros en 2022 (+ 5 % par rapport au BP 2021). Elle sera assise sur des taux d'intérêt stabilisés à des niveaux bas, sur une mobilisation sans précédent des fonds européens et sur une ambition de long terme alignée notamment avec les enjeux critiques de la transition écologique.

A. Le contexte favorable sur les marchés financiers - taux d'intérêt stabilisés à des niveaux bas - autorise un recours à l'emprunt pour soutenir nos efforts d'investissement

La diminution de l'incertitude résultant notamment de l'interventionnisme des banques centrales s'est illustrée sur le marché des taux d'intérêts. En début de crise sanitaire, sur le marché obligataire souverain, l'inquiétude des investisseurs s'est traduite notamment par une défiance vis-à-vis des titres obligataires émis par les Etats européens les plus touchés, comme l'Italie par exemple pour la zone euro, tirant à la hausse leurs taux de rendement et pesant sur la soutenabilité de la dette des Etats émetteurs de ces titres.

Cette inquiétude a dans un premier temps engendré une augmentation des spreads, soit l'écart entre le taux de rendement des obligations des Etats européens et le taux de rendement du Bund allemand, l'obligation de référence en zone euro, qui s'est finalement détendue grâce aux achats massifs de titres dans le cadre du PEPP européen. Sur le marché interbancaire, l'€ster et les Euribors sont toujours très proches du taux de dépôt marginal de la BCE, à 0,50 %. L'évolution de ces taux jusqu'à l'échéance 12 mois est quasi inexistante depuis 2021, reflétant à ce jour peu d'évolution dans les anticipations de changement de politique monétaire.

Cependant, la courbe des swaps de taux euros à moyen et long terme varie plus largement, et ce, en fonction des déclarations de Christine Lagarde. Dans le cadre de sa revue stratégique de juillet, la BCE a défini une nouvelle cible d'inflation, elle a révisé ses prévisions de croissance, d'inflation et préparé les marchés à un tapering.

Cela étant, au 1er octobre, la courbe est toujours très plate et largement en territoire négatif, elle redevient positive à plus de 8 ans, illustrant les anticipations des opérateurs de marché qui parient sur une remontée des taux directeurs dans un avenir assez lointain. C'est également ce que montrent les anticipations de l'€ster et de l'Euribor 3M. L'€ster, d'après le marché des Futures, devrait rester sur ses niveaux actuels autour de - 0,58 % jusqu'en septembre 2022 avant de progressivement et lentement remonter et ne redevenir positif qu'en septembre 2027.

Au-delà de la politique monétaire de la BCE qui influence les taux courts comme longs, un autre élément vient depuis peu perturber les mouvements de taux longs : il s'agit de l'inflation.

En effet, les chiffres et les anticipations d'inflation, élevés aux Etats-Unis et modérément élevés en Europe, ont participé à la hausse des taux d'emprunts d'Etat depuis le début de l'année 2021. Un suivi de l'évolution de l'inflation est donc aujourd'hui nécessaire afin d'anticiper les impacts sur les taux.

B. Une mobilisation sans précédent des fonds européens

Rappelons que les fonds européens structurels et d'investissement (FESI), en cofinçant les Programmes opérationnels FEDER/FSE/IEJ (PO) 2014-2020 et les Programmes de développement rural FEADER (PDR) 2014-2022, apportent par nature un soutien substantiel aux politiques régionales de développement économique et social des territoires.

Dotés de 1,9 milliard d'euros, les PO et les PDR Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine soutiennent annuellement de très nombreux projets en matière de recherche et d'innovation, de THD et de numérique, de développement économique, de transition énergétique, de lutte contre les inondations, de biodiversité, de formation et d'inclusion sociale, de compétitivité de l'agriculture, d'équilibre et de vitalité des territoires.

En 2022, bien que déjà très largement engagés (le taux moyen de programmation des PO s'élève aujourd'hui à 100,9 % hors crédits de relance), ces programmes continueront d'apporter un soutien conséquent aux acteurs du Grand Est, par la programmation de nouveaux projets et le remboursement des dépenses qu'ils auront précédemment engagées.

L'intervention des FESI sera d'autant plus cruciale dans le contexte actuel que les nombreuses adaptations et initiatives prises tout au long de l'année 2020, dans le cadre de la réponse européenne à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques et sociales, se déploieront pleinement en 2022.

Outre les mesures d'urgence, adoptées dès le printemps 2020 par les instances européennes, qui ont permis d'ouvrir les PO 2014-2020 à l'accompagnement financier du dispositif de prêt rebond de BPI France ou à l'acquisition de matériel sanitaire, **les nouvelles dotations financières allouées en 2021 dans le cadre du plan de relance européen** pour abonder les PO 2014-2020 (REACT EU) vont être complétées en 2022.

Ces enveloppes financières au titre de **l'instrument européen REACT-EU** permettent de financer des projets dans les domaines de la santé, de l'économie, de la transition énergétique, du numérique, de la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi, des services à la population. A ce jour, 18 % de la maquette REACT-EU 2021 a été programmée.

Le **Fonds européen pour une transition juste (FTJ)**, autre dispositif financier créé pour soutenir en 2021-2027 les territoires confrontés à une nécessaire décarbonation, a également bénéficié d'un abondement financier dans le cadre du plan de relance européen et va bénéficier, dans notre région, à des territoires situés en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Haut-Rhin (figurant dans le top 10 des départements les plus émetteurs de carbone de France).

L'éligibilité du Grand Est au FTJ permettra, dès lors, de disposer à partir de 2022 de moyens financiers supplémentaires pour accompagner les mutations économiques et sociales des territoires fortement dépendants des secteurs industriels polluants, notamment en Moselle où est prévue la fermeture de la tranche charbon de la Centrale Emile Huchet de Saint-Avold. Plusieurs autres projets identifiés dans le Projet de Territoire Warndt Naborien visant à la reconversion de cet espace seront proposés à un financement dans le cadre du FTJ.

Enfin, le lancement en 2022 du **nouveau Programme FEDER-FTJ-FSE+ Grand Est 2021-2027 aura un levier efficace dans la mise en œuvre de la phase de reconquête définie**

dans le Business Act Grand Est, pour conduire au renouveau économique et social de la région.

Le projet qui sera soumis à la Commission européenne pour approbation début 2022 s'articule autour de cinq grands enjeux prioritaires, en parfaite cohérence avec les objectifs de la stratégie régionale, et en conformité avec les orientations européennes en matière d'investissement pour la France.

Concernant le **second pilier de la Politique agricole commune (FEADER)**, les **Programmes de développement rural 2014-2020 ont également bénéficié de moyens financiers supplémentaires**. La période de transition instaurée jusqu'en 2023 se traduit en effet par l'attribution de crédits du budget 2021-2027 aux actuels PDR 2014-2020, auxquels s'ajoutent des crédits spécifiques issus du plan de relance européen. A titre indicatif, à la lumière des informations connues aujourd'hui, les montants disponibles à la programmation en 2022, au titre des PO et des PDR 2014-2020, sont estimés à environ 483 M€ pour la cohésion et le développement rural (respectivement 115 M€ et 368 M€).

Le soutien apporté à l'effort d'investissement, nécessaire à la reconquête de la croissance économique régionale et à l'atteinte des objectifs fixés en matière de transition écologique et énergétique, au travers des différents instruments financiers européens gérés par notre collectivité en tant qu'Autorité de gestion des programmes FEDER/FSE et FEADER 2014-2020 et 2021-2027, **sera donc encore massif en 2022**. La rédaction des futurs plans et programmes veillera tout particulièrement à la convergence des différentes interventions publiques car leur complémentarité sera assurément gage de leur réussite.

C. Une politique d'investissement ambitieuse, à la hauteur notamment des enjeux critiques de transition écologique, énergétique et de l'environnement, qui se prolongera tout au long de la décennie 2020-2030

1. Le Business Act Grand Est 2021-2030 pour construire la relance et préparer la reconquête de notre économie

A l'initiative de l'État et de la Région, cette **démarche participative inédite et sans précédent** a permis de mobiliser les forces vives du territoire pour relever ensemble les grands défis du XXIème siècle au travers de solutions et de modalités d'action innovantes et repensées en profondeur.

A ce titre, la perte de biodiversité, la dégradation des milieux naturels, le réchauffement climatique et la pollution sont des facteurs aggravant l'émergence et la diffusion de pandémies comme le Covid-19.

La crise sanitaire a été l'occasion d'une prise de conscience pour adopter des mesures pour prévenir des risques sanitaires, protéger les populations de l'impact du dérèglement climatique et adopter un plan de relance de l'économie plus durable prenant en compte les paramètres climatiques et environnementaux.

La transition écologique, au-delà de la phase d'urgence sanitaire, peut en effet concourir efficacement aux exigences de dynamique économique et de résilience pour notre société et la Région Grand Est l'a intégré dans les travaux menés dans le cadre du Business Act, plan de relance et de reconquête régional lancé en 2020.

Ainsi, **le Business Act Grand Est comprend une vingtaine d'actions et une vingtaine de grands projets structurants au service de la transition écologique, énergétique et de l'environnement**, dont on peut citer par exemple :

- 250 signataires des 10 engagements des Entreprises Engagées pour la Nature (EEN) d'ici 2020 ;
- Accompagner le développement d'un réseau de 3 000 bornes de recharge de véhicules en énergies alternatives d'ici à 2025 ;
- SoRezo : la plateforme régionale des greentech (ADEME/Région) ;
- Club Smart Grids Grand Est ;
- Projet MOSAHYC : Conversion de canalisations de gaz au transport d'hydrogène pur en Grand Est.

Par ailleurs, il faut citer le GET, « Grand Est Transformation ». Il s'agit d'une dynamique collaborative, fédérative des forces régionales, accélératrice et facilitatrice de la transformation numérique des entreprises et organisations régionales. Le GET se veut en effet pleinement fonctionner de manière décentralisée et étant le plus possible connecté aux territoires en proximité.

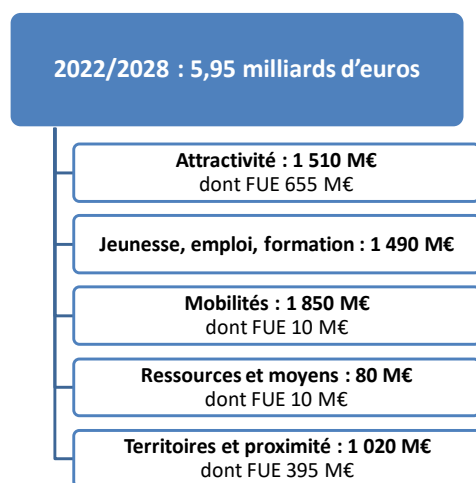
Le GET Ecologie contribuera ainsi à l'accompagnement des entreprises dans leur transition énergétique et écologique en particulier sur les thématiques **de la décarbonation, de l'énergie, de la mobilité, du bâtiment, des déchets, de l'eau et de la biodiversité** grâce à l'animation d'une communauté d'acteurs, la constitution d'un « centre de ressources d'expertise » et « hub de solutions » en soutien aux parcours de transformation et en mobilisant des acteurs au sein de domaines d'activités stratégiques autour d'une feuille de route.

Les enjeux critiques du GET, en résumé, seront de :

- **Structurer et coordonner des communautés d'offreurs et ainsi leur permettre d'innover, d'apporter des solutions** : cet enjeu vise à développer un tissu d'offreurs de solution qui couvre complètement la chaîne de valeur et les besoins des entreprises pour leur transformation écologique, énergétique et environnementale
- **Transformer les entreprises et les territoires en concevant des parcours adaptés aux grands enjeux** : les parcours de transformation se trouveront en dehors des GET ; toutefois, les GET devront contribuer à cet enjeu en facilitant et supportant ces parcours d'entreprises en transition
- **Anticiper les métiers de demain et disposer des compétences** : afin d'atteindre les objectifs du GET, il est nécessaire de faire monter en compétences et former les individus pour qu'ils puissent intégrer les entreprises, les offreurs et les laboratoires du territoire et accompagner ces structures dans la mise en place d'actions
- **Faire rayonner la Région Grand Est au niveau national et international** : cet enjeu est transverse aux trois premiers et vise à faire de la Région le territoire précurseur et attractif pour l'écologie et les projets en lien avec ses enjeux énergétiques et environnementaux, en comparaison à d'autres régions et d'autres pays.

2. Un PPI très ambitieux

La gestion rigoureuse de la Région Grand Est permettra de mobiliser **près de 6 milliards d'euros de dépenses d'investissement opérationnel sur la période 2022/2028** pour soutenir les grands projets permettant de réussir les grandes transitions écologiques, numériques et économiques, considérées dans toutes leurs composantes et d'en tirer pleinement parti. Le tableau qui suit rend compte des volumes en jeu par priorités au sein d'un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI). Les montants sont indicatifs. Quant au rythme d'exécution des crédits de paiement d'investissement, il dépendra de la vitesse de réalisation des projets. Des ajustements d'inscription de crédits d'investissement, à la hausse ou à la baisse, pourront donc intervenir en cours de route.



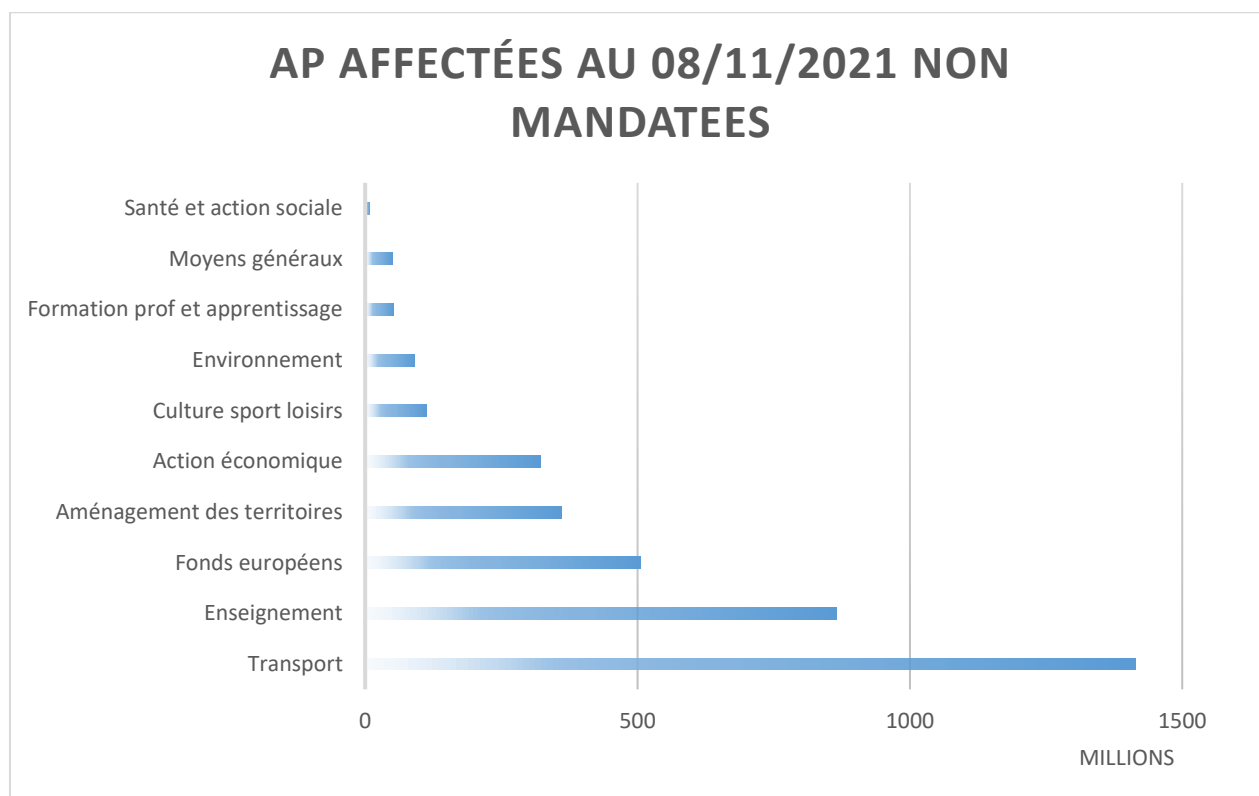
Il est à noter que la Cour des comptes dans son rapport récent de juin 2021 « Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise » recommande, au regard des enjeux qui s'attachent à la mise en œuvre et au succès sur le temps long des stratégies budgétaires, de « renforcer la portée de la programmation pluriannuelle et de mieux faire partager les enjeux de soutenabilité. Il s'agirait notamment de définir des trajectoires de moyen terme en fixant des enveloppes pluriannuelles de dépenses et de mesures nouvelles en recettes et une provision pour faire face aux aléas. Un compteur permettant d'explicitier les écarts à la trajectoire serait mis en place. »

3. Des engagements en termes d'AP/AE qui témoignent également d'un volume de mandatements futurs très important

Le dispositif des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) assure à la collectivité la possibilité de s'engager auprès de ses partenaires sans en faire supporter le coût sur une année budgétaire.

Le suivi de ses engagements, obligation réglementaire, permet à la collectivité de fiabiliser ses besoins de crédits de paiements futurs et de mesurer de façon plus fiable ses marges de manœuvre.

En investissement, le stock affecté non mandaté en AP au 08/11/2021 est de l'ordre de 3 780 millions d'euros et se répartit, par thématique fonctionnelle (pm : le chapitre fonctionnel est le niveau de vote de la collectivité) comme suit :



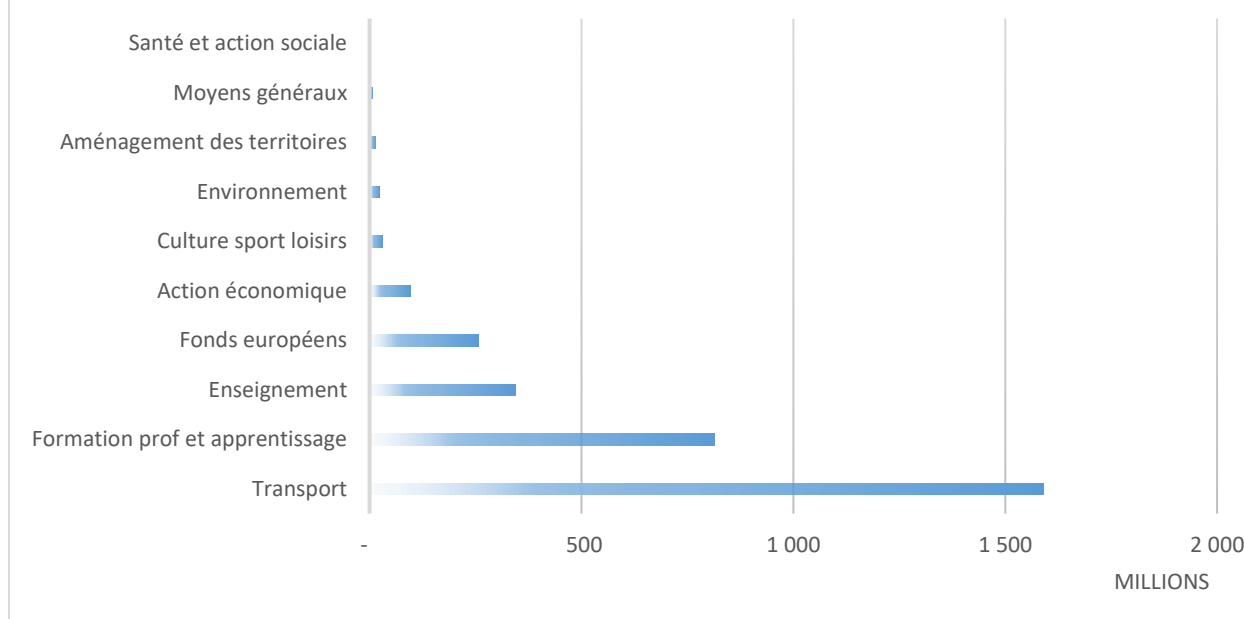
Les AP portant sur les travaux et équipements dans les lycées et autres établissements d'enseignement, les transports et l'aménagement du territoire représentent 70 % des affectations effectuées en section d'investissement. Les fonds européens représentent à eux seuls 13 % des montants affectés.

Enfin, la Région a consacré un effort financier conséquent pour soutenir le secteur économique et touristique. Les engagements représentent peu ou prou 9 % du stock de la collectivité.

Il faut noter que, dotée d'un réseau particulièrement important et dense, la Région a fait du développement des liaisons ferroviaires une priorité de sa politique. Elle a pris des engagements importants pour l'acquisition, la maintenance du matériel et doit également assumer la modernisation des infrastructures pour préparer, notamment, l'ouverture du réseau à la concurrence.

Le stock affecté en AE au 08/11/2021 est de l'ordre de 3 179,16 millions d'euros et se répartit, par thématique fonctionnelle (pm : le chapitre fonctionnel est le niveau de vote de la collectivité) comme suit :

AE AFFECTÉES AU 08/11/2021 NON MANDATÉES



Les AE portant sur les transports (incluant les transports scolaires et interurbains), la formation professionnelle et apprentissage et l'enseignement représentent près de 86,5 % des affectations réalisées en fonctionnement. Les fonds européens représentent à eux seuls 8,1 % des montants affectés en AE.

Il faut rappeler cependant que ces volumes sont appelés à évoluer d'ici la fin de l'exercice 2021, en fonction des affectations qui seront présentées, des désaffectations proposées dans le cadre du Compte Administratif 2021 et des montants mandatés entre le 8 novembre et la fin de l'exercice.

D. Des fondamentaux financiers solides

1. Poursuivre la politique de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, condition pour investir massivement

Les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement se traduiront en 2022 par une évolution contenue des dépenses de fonctionnement avec une évolution réservée au plan Jeunes, au PACTE, au reversement de CVAE et aux fonds européens. Hors ces facteurs, les dépenses de fonctionnement seraient en baisse de 2,6 %.

Générant à la fois un niveau d'autofinancement en progression (de l'ordre de 16 % ; 14,6 % au BP 2021) et une capacité de désendettement de l'ordre de 7,5 ans, inférieure au plafond fixé de 9 années par l'Etat et optimisée (8,2 ans au BP 2021), ils permettront de préserver les marges de manœuvre indispensables pour financer notre ambitieuse politique d'investissement.

Il est à noter également que la Cour des comptes dans un rapport récent (« Une stratégie de finances publiques pour la sortie de crise », juin 2021) mentionne le fait que « la poursuite

d'une forme de contractualisation financière permettrait d'apporter de la lisibilité aux collectivités en articulation avec la nouvelle génération de contrats territoriaux qui se met en place en 2021. » En outre, au-delà de l'encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités, la possibilité pourrait être étudiée d'inciter les collectivités locales à privilégier davantage les investissements qui ont un fort effet de levier socio-économique, tout en évitant une dérive des charges de maintenance.

Au niveau européen cette fois, il faut souligner qu'une réforme des règles du pacte de stabilité et de croissance pourrait s'articuler autour de quelques principes :

- Une règle simple permettant de s'adapter à la situation des pays et notamment à leur niveau d'endettement et portant une attention particulière à la qualité de la dépense ;
- Une règle qui ne soit pas pro cyclique ;
- Une règle qui permette de privilégier l'investissement au sein de la dépenses publique ;
- Une règle qui s'appuie davantage qu'aujourd'hui sur l'expertise des institutions budgétaires indépendantes nationales pour crédibiliser les scénarios et évaluer les mesures prises par les Etats membres.

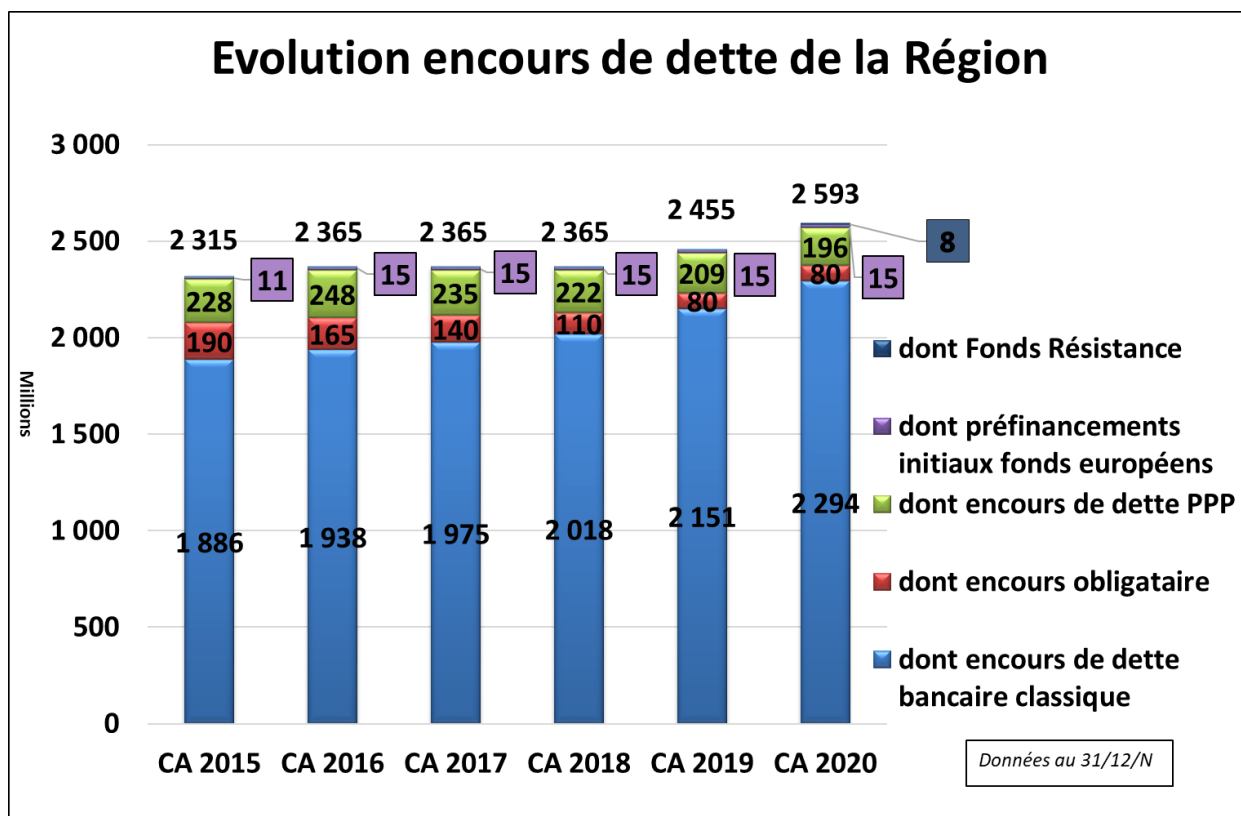
2. La dette et sa charge financière demeurent maîtrisées

a. Une dette maîtrisée

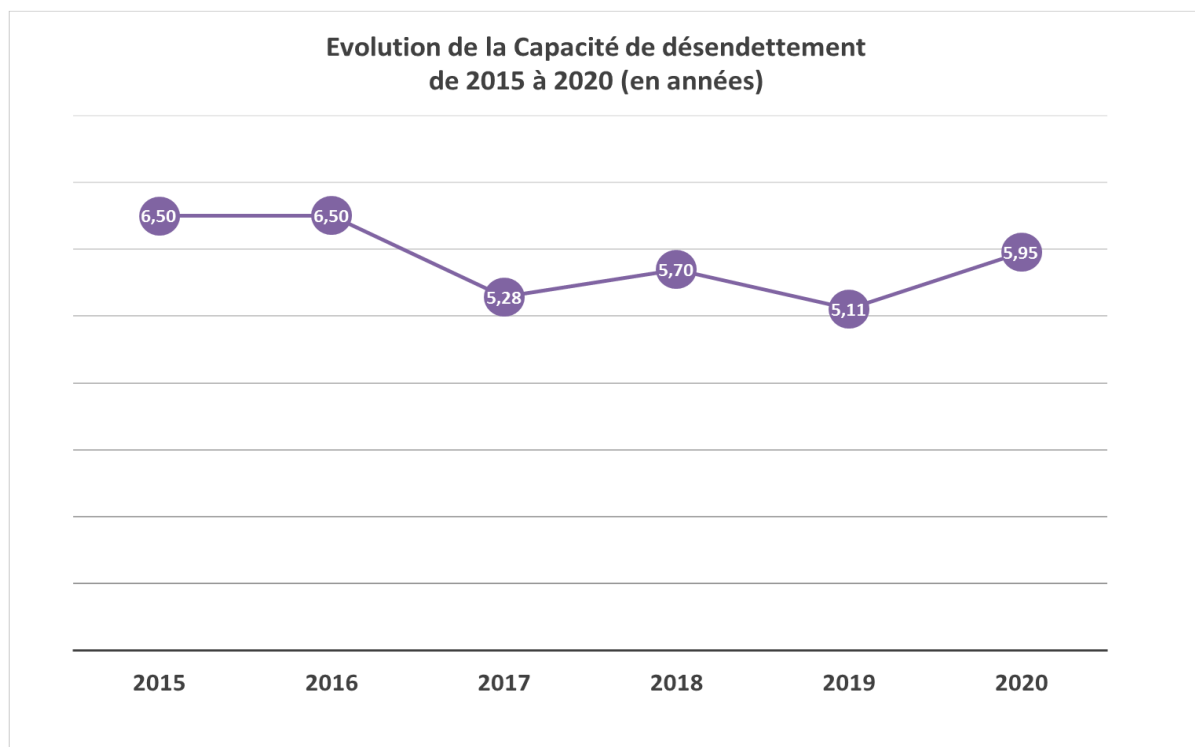
Au 1^{er} janvier 2021, l'encours de dette s'élevait à 2 593 M€, réparti comme suit :

- 2 294 M€ au titre de l'encours de dette bancaire classique ;
- 79,7 M€ au titre au titre de l'encours obligataire ;
- 196 M€ au titre de l'encours Partenariat Public Privé (PPP) ;
- 15 M€ au titre des préfinancements initiaux (fonds européens) ;
- 8,13 M€ au titre du fonds Résistance ;
- un montant marginal de 27 665 € au titre des dépôts et cautionnements.

Hors impact du fonds Résistance, l'encours de dette s'élevait à 2 585 M€.

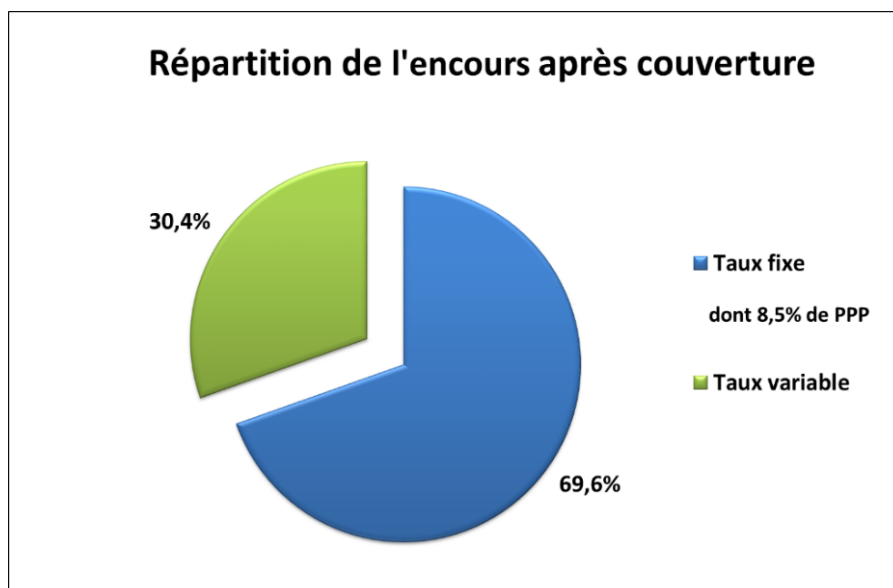


La capacité de désendettement a évolué comme suit :



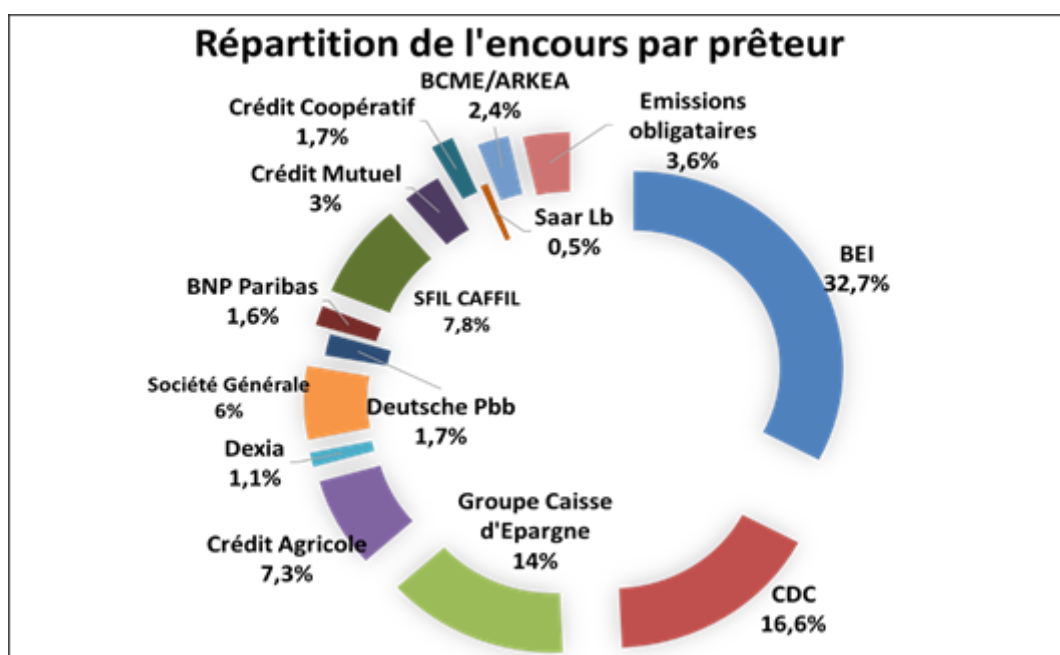
b. Une dette sécurisée

Au global au 1^{er} janvier 2021, la part de l'encours indexée à taux fixe était de 69,6 % (contre 68,9 % au 1^{er} janvier 2020) et la part indexée à taux variable de 30,4 %, soit une hausse de la part à taux fixe de 0,7 point.



Le taux moyen de l'encours de dette après opérations de couverture était de 1,80 % au 1^{er} janvier 2021, contre 1,96 % au 1^{er} janvier 2020.

Hors dette PPP (non détenue directement par la Région), la Région dispose d'un panel étendu de partenaires financiers, avec une représentation de près de 50 % des prêteurs institutionnels : 32,7 % pour la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 16,6 % pour la Caisse des Dépôts (CDC), 14 % pour le groupe Caisse d'Epargne et 7,3 % pour le groupe Crédit Agricole.



c. Une stratégie de financement agile

Pour minimiser le coût de la dette, la Région mène une stratégie d'emprunt prudente, optimisée et diversifiée.

Ainsi, dans un contexte de taux long terme bas, la stratégie de surpondération de taux fixe est toujours privilégiée. En captant des taux fixes compétitifs, notre collectivité se prémunit contre une éventuelle future remontée des taux.

En 2022, la stratégie de gestion de dette devrait être guidée par les mêmes principes que les années passées : mise en concurrence pour toutes les opérations de dette, maintien d'une proportion de prêts à taux fixe supérieure à 60 % et, selon les opportunités de marché, souscription de produits de gestion de dette simple indexés de la zone euro, dans les limites fixées par le budget.

S'agissant de la gestion de trésorerie, pour faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, la Région utilise les lignes de trésorerie qui sont des concours financiers permettant la mobilisation de fonds, à tout moment et très rapidement. Il ne s'agit pas d'un financement budgétaire, seuls les frais financiers générés étant inscrits au budget. Le montant des lignes contracté pour 2021, de 180 M€, sera reconduit à même hauteur pour 2022. L'objectif d'une gestion de trésorerie optimisée, au meilleur coût, sera poursuivi.

ANNEXE 1 – Les Ressources Humaines en Région Grand Est

(annexe dédiée aux ressources humaines résultant d'une obligation prévue par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016)

Le cadre de la politique des Ressources Humaines sur la durée de la nouvelle mandature va être fixée en début d'année 2022. Il sera, dans la continuité de la précédente Stratégie RH, centrée bien évidemment sur la finalité essentielle de favoriser le bien-être au travail des agents régionaux tout en se projetant sur des enjeux d'adaptation de la fonction RH aux mutations de la société et aux besoins de ses agents « usagers ».

1. LES AXES MARQUANTS EN MATIERE DE RESSOURCES HUMAINES EN 2022

A. La poursuite du déploiement du régime indemnitaire pour les ATTEE

Le nouveau régime Indemnitaire lié aux Fonctions, aux Sujétions, à l'Expérience et à l'Expertise (RIFSEEP) a été mis en application depuis le 1^{er} janvier 2018.

Plusieurs principes intangibles ont été appliqués lors de la construction et de la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire :

- L'architecture du régime indemnitaire est commune à tous les agents : les agents du siège, des Maisons de la Région et des lycées perçoivent un régime indemnitaire obéissant à des règles communes ;
- La rémunération des agents doit être la contrepartie des fonctions exercées ainsi que de l'engagement dont chacun fait preuve dans l'exercice de ses missions de service public ;
- Un principe d'équité : à fonction équivalente, les agents perçoivent un régime indemnitaire calculé de manière identique ;
- La mise en œuvre du régime indemnitaire n'a généré aucune perte de rémunération.

A la date d'entrée en vigueur de ce nouveau régime indemnitaire, la réglementation applicable ne permettait pas d'en attribuer l'ensemble des composantes aux agents régionaux relevant des cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel n'étaient pas parus au journal officiel.

Cette impossibilité, qui concernait notamment le cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATTEE), a été levée par le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale. Celui-ci est venu instaurer une équivalence provisoire avec certains corps de la fonction publique d'Etat, afin de permettre l'attribution du RIFSEEP à l'ensemble des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Ce décret prévoyait un délai raisonnable pour sa mise en œuvre.

C'est ainsi qu'en 2020 et en 2021, la collectivité a proposé aux 500 encadrants de proximité des établissements d'enseignement ainsi qu'aux 275 agents composant à terme les équipes mutualisées et mobiles (Equipes Mobiles d'Ouvriers Polyvalents-EMOP) et les Titulaires Remplaçants Mobiles (TRM), un changement leur permettant de basculer du cadre d'emploi

des ATTEE (Adjoint Technique Territorial des Etablissements d'Enseignements) à celui des ATT (Adjoint Technique Territorial) leur permettant ainsi de bénéficier d'un plafonnement de régime indemnitaire plus favorable.

Puis, quatre réunions de travail avec les représentants des organisations syndicales se sont tenues entre mai et septembre 2021. Les discussions qui ont eu lieu ont permis d'aboutir à un projet de finalisation du déploiement du régime indemnitaire au bénéfice des ATTEE reposant sur les principes directeurs suivants :

- Un déploiement échelonné entre 2021 et 2024 pour tenir compte d'une part des attentes des agents en termes de revalorisation indemnitaire, d'autre part de la capacité financière de la collectivité à soutenir l'application de l'ensemble des composantes du régime indemnitaire ;
- La fin de l'écèlement, dès 2021, des deux parts du complément indemnitaire annuel (CIA) relatives à l'engagement professionnel et au présentisme, permettant le versement :
 - En novembre 2021 du CIA engagement professionnel correspondant à la période de référence septembre 2020 - août 2021
 - En décembre 2021 du CIA présentisme correspondant à l'assiduité de chaque agent lors du premier semestre suivant la publication du décret, soit de juillet à décembre 2020, ainsi que du premier semestre 2021 ;
- En complément de l'IFSE relative à la classification du poste occupé par chaque agent versée depuis janvier 2018, est programmée la mise en œuvre progressive de l'ensemble des bonifications d'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) par application d'un pourcentage, à hauteur d'un tiers par année entre 2022 et 2024.
- Une clause d'accélération du calendrier de déploiement corrélée à la croissance réelle des recettes de la Région Grand Est issue de la fraction de TVA, en 2022 et 2023, permettant, dans l'hypothèse la plus optimiste, la finalisation du déploiement dès 2023.

Ces éléments ont été validés en Commission Permanente du 19 novembre dernier.

B. Une procédure d'entretien professionnel modernisée

En 2021, la démarche de dématérialisation de la procédure d'évaluation, expérimentée en 2020 au sein de la Direction des Ressources Humaines, a été généralisée avec succès à tout le personnel des sites administratifs, permettant à la fois un gain de temps précieux et une meilleure exploitation des données contenues dans le compte-rendu de l'évaluation.

2022 verra un début d'expérimentation de l'extension de la dématérialisation des entretiens aux agents des lycées. Compte tenu de l'ampleur du projet, des difficultés d'appropriation par nos agents des établissements de l'outil numérique ainsi que des difficultés techniques (participation au circuit d'intervenants extérieurs en l'espèce les autorités hiérarchiques fonctionnelles de l'Education Nationale), ce projet sera déployé très progressivement sur 3 années.

En 2022 le compte rendu d'entretien professionnel intégrera également une grille d'évaluation spécifique pour les encadrants.

C. Un cadre d'intervention de la collectivité avantageux en matière d'action sociale

L'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient instaurer une obligation de participation des employeurs publics à hauteur d'au moins 50 % du financement nécessaire à la couverture minimale de la Protection Sociale Complémentaire risque Santé de ses agents avec un montant de référence fixé ultérieurement par décret.

Elle prévoit également la possibilité pour les employeurs de participer au financement de la PSC en matière de « prévoyance », qui concerne les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès à hauteur de 20 % d'un montant fixé ultérieurement par décret.

La Région Grand Est remplit déjà ces conditions avec un dispositif très avantageux pour ses agents au regard de ce que pratiquent les autres collectivités en France.

Sur le risque « santé », la Région Grand Est propose d'aider financièrement les agents en cas d'acquisition de garanties d'assurance du risque « santé » par les agents à un contrat individuel labellisé à hauteur de 57 € brut par agent et 10 € par conjoint et enfant.

Sur le risque « prévoyance », elle fait le choix d'opter pour une convention de participation à adhésion facultative pour la couverture de ce risque, conclue avec le groupe MNT-groupe VYV. Les agents restent libres d'y adhérer ou non, la Région prenant en charge l'intégralité du coût de l'adhésion. A ce jour, près de 4 991 agents adhèrent au contrat Région.

L'entrée en vigueur de cette ordonnance a toutefois été l'occasion d'instaurer un débat sur la PSC avec les représentants du personnel afin de traiter de la question de l'augmentation du coût de la cotisation de ce contrat de prévoyance.

La MNT-Groupe VYV a en effet informé la collectivité du fait que le contrat collectif de prévoyance faisait apparaître un déficit important portant le ratio prestations/cotisations à 145 % (pour 100 € payés par la Région Grand Est, la MNT verse 145 € en moyenne aux agents adhérents). La MNT-Groupe VYV a donc fait part à la Région de sa décision unilatérale et irrévocable d'augmenter le taux de cotisation à hauteur de 30 % à compter du 1er janvier 2022. Le taux passera ainsi de 1.64 % à 2.13 %. Cette hausse des cotisations ne concerne que les garanties dites « obligatoires » (incapacité temporaire et invalidité). Les garanties ne sont pas modifiées.

A la suite d'échanges avec les organisations syndicales, et avis du Comité Technique du 19 octobre 2021, il a été retenu le dispositif de prise en charge du surcoût engendré par la hausse de la cotisation selon les modalités suivantes : identification d'un montant de participation « plafond » (déterminé par le montant médian de la cotisation Prévoyance actuelle) par la Région et la prise en charge par l'agent de la différence entre ce montant « plafond » et sa cotisation.

Ainsi seuls les agents dont la cotisation est supérieure au montant de participation « plafond » contribuent au surcoût soit 36 % seulement des agents, le reste étant pris en charge par la Région. Le montant de participation « plafond » sera revu au 1^{er} janvier de chaque année afin de demeurer un montant médian de cotisation Prévoyance.

Ces éléments ont été présentés en Commission Permanente du 19 novembre dernier.

D. Une politique volontariste et innovante en matière de télétravail

L'amélioration de la situation sanitaire a permis la mise en place à partir du 1^{er} septembre 2021 des nouvelles modalités d'organisation de télétravail permettant d'élargir le nombre de jours autorisés en télétravail (forfait annuel de 82 jours à raison de 2 jours par semaine librement positionnables par l'agent) mais aussi les métiers éligibles. 1500 agents en bénéficient à ce jour.

Un bilan sera dressé en 2022 afin d'évaluer le dispositif tant en terme quantitatif que qualitatif.

E. Une action renforcée en matière d'identification et de prévention des risques professionnels et psycho sociaux.

2022 verra l'aboutissement de deux chantiers clés pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents régionaux.

La campagne de recensement des risques professionnels, menée depuis avril 2021 par notre réseau de 15 assistants de prévention appuyés par 3 préventeurs aboutira à la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER). Le document associé à un plan d'action sera présenté en CHSCT dans le courant du premier quadrimestre 2022

Parallèlement, la démarche de diagnostic des risques psychosociaux aboutira d'ici avril 2022 avec la présentation des fiches actions et d'un calendrier de déploiement.

Enfin, le chantier de lutte contre l'absentéisme se poursuit : après la détermination, en concertation avec les représentants du personnel du CHSCT, des indicateurs clés de suivi de l'absentéisme, la Région entend se doter d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la collectivité sur l'analyse fine des causes multiples de l'absentéisme et mettre en place un plan d'action pluridimensionnel.

F. Un soutien renouvelé pour une Amicale ouverte à tous les agents

Soucieux de contribuer aux efforts d'économie entamés par la collectivité pendant la crise du coronavirus, le Conseil d'Administration de l'Amicale a choisi de renoncer pour 2020 à une partie de sa subvention.

En 2021, la collectivité avait décidé de reconduire la baisse de cette subvention.

En 2022, la subvention connaîtra une augmentation dans la limite plafond de la subvention de 2019 à calibrer en fonction du programme d'activité et de financement élaboré par l'Amicale.

2. LES EFFECTIFS

Les effectifs de notre collectivité s'établissent au 31.12.2020 à 7 439 agents.

La répartition par statut ainsi que par tranche d'âge est la suivante :

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires	Contractuels occupant un emploi permanent	Contractuels occupant un emploi non permanent
HOMMES	moins de 25 ans	8	31	18
	25 à 29 ans	56	46	27
	30 à 34 ans	125	53	9
	35 à 39 ans	191	54	4
	40 à 44 ans	268	65	6
	45 à 49 ans	388	70	4
	50 à 54 ans	486	58	4
	55 à 59 ans	577	53	1
	60 à 64 ans	205	16	
	65 ans et plus	12	4	1
	TOTAL	2 316	450	74
FEMMES	moins de 25 ans	15	27	12
	25 à 29 ans	65	62	17
	30 à 34 ans	180	83	8
	35 à 39 ans	264	92	5
	40 à 44 ans	342	87	6
	45 à 49 ans	595	111	6
	50 à 54 ans	956	116	5
	55 à 59 ans	968	85	2
	60 à 64 ans	422	37	1
	65 ans et plus	25	4	1
	TOTAL	3 832	704	63
ENSEMBLE	moins de 25 ans	23	58	30
	25 à 29 ans	121	108	44
	30 à 34 ans	305	136	17
	35 à 39 ans	455	146	9
	40 à 44 ans	610	152	12
	45 à 49 ans	983	181	10
	50 à 54 ans	1 442	174	9
	55 à 59 ans	1 545	138	3
	60 à 64 ans	627	53	1
	65 ans et plus	37	8	2
	TOTAL	6 148	1 154	137

La structure des effectifs présente les caractéristiques suivantes :

Avec une répartition des fonctionnaires par filières :

	Hommes	Femmes	TOTAL
FLIERE ADMINISTRATIVE	198	926	1 124
FLIERE TECHNIQUE	2 109	2 886	4 995
FLIERE CULTURELLE	8	14	22
FLIERE SPORTIVE	0	1	1
FLIERE MEDICO-SOCIALE	0	5	5
FLIERE ANIMATION	1	0	1
TOTAL	2 316	3 832	6 148

Contractuels occupant un emploi permanent : répartition par filières

	Hommes	Femmes	TOTAL
FLIERE ADMINISTRATIVE	98	238	336
FLIERE TECHNIQUE	348	461	809
FLIERE CULTURELLE	0	4	4
FLIERE SOCIALE	1	0	1
FLIERE MEDICO-SOCIALE	3	1	4
TOTAL	450	704	1 154

Sont concernés par du temps partiel 625 agents soit 8,5 % de nos agents

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
TOTAL		106	519
Catégorie A	Hommes		22
	Dont contractuels		7
	Femmes	21	96
	Dont contractuels	9	24
	Total	21	118
Catégorie B	Hommes	1	2
	Dont contractuels		
	Femmes	9	55
	Dont contractuels		
	Total	10	57
Catégorie C	Hommes	17	26
	Dont contractuels	1	2
	Femmes	58	318
	Dont contractuels		14
	Total	75	344

Enfin, le bilan social 2020 fait apparaître les décompositions de rémunérations suivantes :

FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	14 698 891	18 743 224	4 289 200	5 137 699	112 995	129 125	0	0	103 000	138 633	67 582	90 261
Catégorie B	4 444 023	7 738 843	1 043 850	1 817 089	37 322	19 286	16 319	4 806	31 722	57 386	15 856	36 166
Catégorie C	56 787 003	89 073 388	8 660 285	13 980 452	444 790	327 568	55 654	39 318	461 799	449 399	179 150	291 462
TOTAL	75 929 917	115 555 455	13 993 335	20 935 240	595 107	475 979	71 973	44 124	596 521	645 418	262 588	417 889